

DOSSIER PAYS-BAS

FILIÈRE CAPRINE

N° 504

Décembre 2019

18 €

Économie de l'élevage



Une filière caprine néerlandaise conquérante mais rattrapée par les problématiques sanitaires et environnementales

- Une filière caprine «hors-sol», qui trouve progressivement sa place
- Un développement récent, basé sur des systèmes simples et intensifs
- Comparaison des résultats microéconomiques entre les exploitations néerlandaises et françaises
- Environnement et enjeux sociétaux deviennent majeurs
- Une filière caprine qui s'est organisée récemment
- Fromages pressés et poudres infantiles : des marchés porteurs
- Perspectives de la filière caprine aux Pays-Bas

LES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE

sont une publication mensuelle du Département Économie de l'Institut de l'Élevage. Ils traitent de l'analyse des marchés du lait et des viandes, de l'évolution des structures et des résultats des exploitations d'élevage, de perspectives démographiques, territoriales ou de filières... en France, en UE ou dans les principaux pays concurrents ou partenaires.

RÉDACTEURS :

Département Économie de l'Élevage : Sébastien BOUYSSIÈRE

FNEC : Sophie ESPINOSA

RÉVISIONS :

Philippe CHOTTEAU, Gérard YOU

FINANCEURS :

Ministère de l'Agriculture - Confédération Nationale de l'Élevage - Anicap



Une filière caprine néerlandaise conquérante mais rattrapée par les problématiques sanitaires et environnementales

En quelques décennies, les Pays-Bas sont devenus un acteur majeur sur le marché du lait de chèvre de l'UE. En dépit d'un cheptel caprin relativement réduit, 590 000 têtes, ils se sont hissés au rang de 3^{ème} rang européen, derrière la France et l'Espagne, avec près de 15% de la production européenne de lait de chèvre. La production de lait de chèvre, quasi inexistante dans les années 90, a connu depuis un essor fulgurant. Le secteur s'est révélé une alternative aux autres productions d'élevage, plus particulièrement au lait de vache, lors des grands « chocs » politiques (mise en place des quotas laitiers ; mise en œuvre de la Directive Nitrates) et sanitaires (crise de l'ESB). La filière s'est ainsi progressivement construite, d'abord pour répondre à la demande des transformateurs français puis à une industrie néerlandaise naissante.

L'amont s'est structuré sur des exploitations familiales de grande taille, avec des systèmes relativement homogènes, hors-sol, simples et efficaces. Si le système alimentaire est coûteux, les performances économiques reposent sur une très forte productivité du travail, qui a poussé les structures à s'agrandir fortement. La rentabilité de la production observée depuis les 5 dernières années, grâce à une conjoncture caprine extrêmement favorable, a fait sortir la filière caprine de son statut de simple alternative. De nombreux éleveurs ont investi pour développer leur production et de nombreux investisseurs se sont impliqués dans la filière, ce qui a provoqué une accélération rapide de la croissance de la production.

L'aval s'est structuré autour d'un nombre réduit de transformateurs qui bénéficient en outre de frais de collecte faibles, dans un pays dont la superficie ne représente que le treizième de celle de la France. Très orientées vers l'exportation de lait vrac dans un premier temps, pour compléter les besoins des transformateurs français notamment, les entreprises laitières se sont progressivement impliquées dans la transformation du lait de chèvre. La gamme de produits néerlandais s'est élargie : des fromages à pâtes pressées traditionnels, type gouda de chèvre, aux fromages lactiques d'inspiration française, principalement pour le marché européen mais aussi vers les pays tiers. A ces fabrications fromagères, se sont rajoutées les fabrications de poudres de lait, autrefois considérées comme un produit de dégagement, qui sont récemment devenues le moteur de la transformation néerlandaise... pour répondre à la demande chinoise de poudres de lait infantile en plein boom.

L'ensemble des évolutions décrites ci-dessus témoignent d'une filière dynamique, qui a su se développer, évoluer et s'adapter pour diversifier ses produits et ses débouchés. Néanmoins, alors que les grandes filières d'élevage (bovin lait, porc et volaille) sont aujourd'hui très impactées par la réduction draconienne des émissions d'azote et de phosphore, la filière caprine semble avoir perdu son statut de production « refuge ». Autrefois « sous les radars », elle est aussi progressivement rattrapée par des questions sanitaires, environnementales mais aussi sociétales qui pourraient conditionner son développement futur. À tel point que l'avenir de la filière néerlandaise pourrait se situer désormais... dans les Flandres belges voisines.

SOMMAIRE

2/ UNE FILIÈRE CAPRINE « HORS-SOL », qui trouve progressivement trouve sa place

4/ UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT, basé sur des systèmes simples et intensifs

14/ COMPARAISON DES RÉSULTATS MICROÉCONOMIQUES entre les exploitations néerlandaises et françaises

18/ ENVIRONNEMENT ET ENJEUX SOCIÉTAUX DEVIENNENT MAJEURS

22/ UNE FILIÈRE CAPRINE QUI S'EST ORGANISÉE RÉCEMMENT

26/ FROMAGES PRESSÉS ET POUDRES INFANTILES : des marchés porteurs

30/ PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE CAPRINE AUX PAYS-BAS

1

UNE FILIÈRE CAPRINE « HORS-SOL », qui trouve progressivement sa place

Au sein d'une agriculture efficace et bien valorisée, au développement très marqué par les contraintes territoriales, la filière caprine a su se créer une place entre les productions ultra-dominantes de lait de vache et de granivores, souvent bloquées par de fortes contraintes environnementales. Sur les 30 dernières années, son impressionnante croissance a fait des Pays-Bas un acteur majeur sur le marché européen des produits laitiers caprins.



PROVINCES DES PAYS-BAS



Source : <https://leblogdungrandblond.wordpress.com>

Une agriculture intensive et efficace, en réponse aux contraintes territoriales

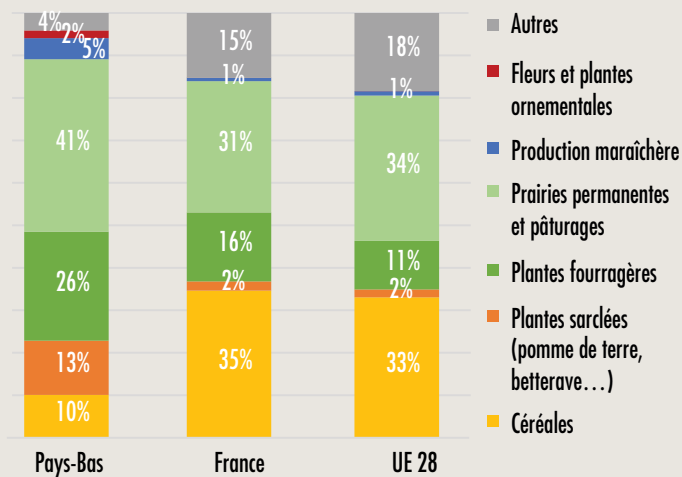
Marquée par de fortes contraintes territoriales, l'agriculture néerlandaise s'est développée sur des productions à haute valeur ajoutée, principalement commercialisées à l'export, avec des systèmes de production intensifs... sans toujours tenir compte de la protection de l'environnement.

Un territoire réduit, contraint et dense

Avec une superficie totale de 41 500 km², les Pays-Bas comptent parmi les pays les plus petits de l'Union européenne. La distance entre le nord et le sud du pays n'excède pas 300 km et la largeur d'est en ouest est comprise entre 150 et 200 km. Le pays est bordé par 200 km de côte. Le climat est tempéré à tendance océanique, plutôt favorable à la production herbagère : les températures moyennes sont comprises entre 2°C en hiver et 19°C en été. Les précipitations annuelles, qui s'élèvent en moyenne à 760 mm, sont bien réparties sur l'année.

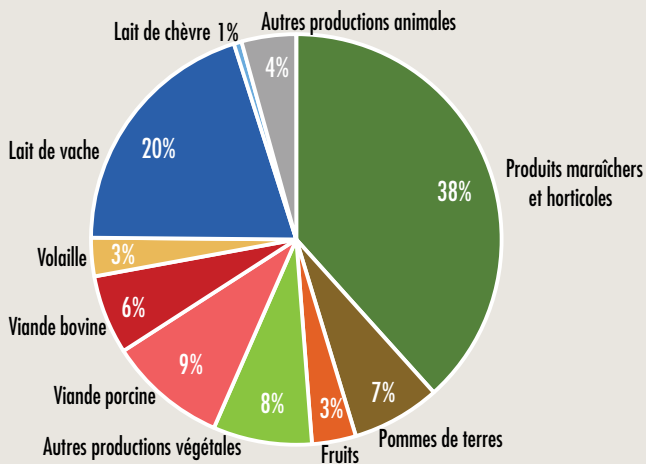
Avec une population de 17,2 millions d'habitants en 2018, c'est un des pays les plus denses (414 hab./km²) au Monde. C'est aussi un pays dont l'altitude moyenne est une des plus basses : le quart du territoire est situé en dessous du niveau de la mer, avec un point bas à près de 7 mètres sous le niveau de la mer (Nieuwerkerken près de Rotterdam) et un point culminant à 323 mètres d'altitude (à la frontière avec l'Allemagne et la Belgique). Connus pour leurs canaux, leurs moulins et leurs polders, les Pays-Bas ont depuis longtemps appris à maîtriser l'eau, qui est au cœur de l'identité nationale. Situés au bord de la mer du Nord et à l'embouchure de trois grands fleuves, le Rhin, la Meuse et l'Escaut, ils ont toujours été confrontés aux inondations et sont particulièrement menacés par une éventuelle montée des eaux. Pas moins de 16% des terres ont en effet été arrachées à la mer, si bien que la moitié du pays doit être protégée en permanence contre les tempêtes et les crues. Pays tourné vers la mer et empreint d'une longue tradition marchande, les Pays-Bas ont développé une économie ouverte et fortement internationalisée. Ainsi, le port de Rotterdam est devenu le premier port européen et la principale plateforme logistique pour l'Europe du Nord-Ouest.

UTILISATION DE LA SAU AUX PAYS-BAS, EN FRANCE ET DANS L'UE À 28



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES AUX PAYS-BAS EN 2018



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat

Une production agricole intensive et fortement mécanisée...

Contraints par une surface limitée, mais bénéficiant de conditions climatiques plutôt favorables, les agriculteurs néerlandais ont développé une agriculture intensive et très mécanisée, orientée principalement vers les productions génératrices de valeur. Les 1,8 million d'ha de Surface Agricole Utile (SAU) sont composés à 57% de terres arables, majoritairement valorisées pour la production fourragère (29% de la SAU), souvent d'ensilages d'herbe et de maïs destinés à l'élevage laitier. La part des cultures dans l'assolement est faible (10%) au regard de la moyenne européenne (33%) : le reste des terres arables est dédié à la production de plantes sarclées (13%), pommes de terre et betterave, ainsi qu'aux productions maraîchères (5%) ou horticoles (2%). Les prairies permanentes et les pâturages constituent près de 41% de la SAU, ce qui explique l'importance de l'élevage laitier aux Pays-Bas.

... tournée vers des productions à haute valeur ajoutée...

Avec seulement 1% de la SAU de l'UE à 28, les Pays-Bas comptent pour près de 6% de la valeur de la production agricole européenne. D'un côté, les productions végétales, avec 56% du chiffre d'affaires agricole, sont dominées par les productions maraîchères et surtout horticoles (38% du CA agricole). De l'autre, les productions animales sont marquées par la position dominante du secteur laitier (20% du total) qui bénéficie de nombreux atouts liés au milieu naturel (climat et potentiel fourrager) et permet de valoriser des prairies permanentes et temporaires très productives. Enfin, les productions hors sol occupent une place importante, notamment la viande porcine et la volaille, sans oublier l'engraissement de veaux et de bovins issus du secteur laitier. Malgré une très forte croissance ces dernières années, le secteur caprin, avec un peu plus de 200 millions d'euros, reste mineur et pèse un peu moins de 1% du chiffre d'affaires.

... et destinée à l'export

L'économie néerlandaise est caractérisée par une forte orientation vers les marchés à l'export, qui concerne aussi les produits agricoles et agroalimentaires. Avec près de 95,5 milliards de US\$, soit 16% des exportations totales, les Pays-Bas sont le 2^{ème} exportateur agricole et agro-alimentaire du monde, derrière les États-Unis. Ils jouent un rôle de plateforme de réexportation pour l'Union européenne. Cette dernière absorbe 80% des exportations néerlandaises de produits agricoles et agroalimentaires, y compris en provenance de pays-tiers (effet « Rotterdam »).



Un polder au sud des Pays-Bas. Les polders sont un terme d'origine néerlandaise qui fait référence aux terres récupérées situées au-dessous du niveau de la mer.

2

UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT, basé sur des systèmes simples et intensifs

L'élevage caprin est arrivé récemment aux Pays-Bas et s'est développé par vagues successives, en lien avec les blocages politiques et environnementaux des productions d'élevage plus « traditionnelles ». Les systèmes ont évolué de façon relativement homogène, sur des structures de grande taille, intensives, très productives et en quête de simplification du travail.



Un petit cheptel, mais un poids lourd de la production de lait de chèvre dans l'UE

Avec moins de 590 000 caprins en 2018, dont près de 430 000 chèvres et chevrettes, les Pays-Bas pèsent pour seulement 5% du cheptel caprin européen. Ils détiennent ainsi le 6^{ème} troupeau de l'UE à 28, très loin derrière la Grèce et l'Espagne (qui regroupent à eux deux plus de la moitié des effectifs européens) et moitié moins qu'en France. Le troupeau est quasi-essentiellement composé d'animaux laitiers à haut potentiel génétique de race Saanen, importés dans un premier temps des autres pays européens puis sélectionnés au sein des élevages néerlandais.

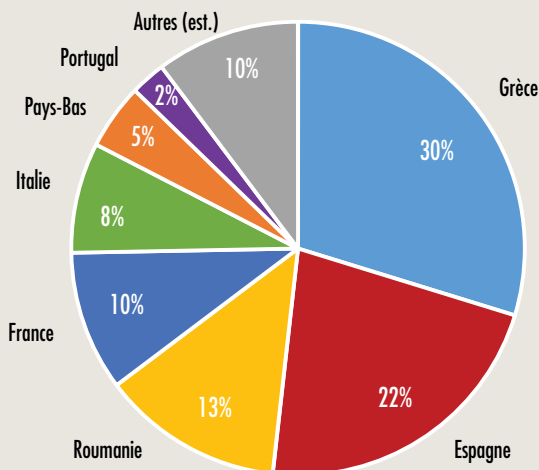
Malgré ce cheptel numériquement modeste, les Pays-Bas constituent un acteur majeur de la production de lait de chèvre dans l'UE. Avec

près de 330 millions de litres en 2018, soit 15% de la production européenne de lait de chèvre, ils ont ravi à la Grèce le rang de 3^{ème} producteur de lait de chèvre de l'UE, malgré un cheptel six fois et demi plus petit. À l'instar de la France et d'autres pays tels que la Roumanie, les Pays-Bas disposent en effet d'un cheptel orienté exclusivement vers la production laitière. À l'inverse, la Grèce et l'Italie ont un profil de production mixte (lait et viande).

Structures d'exploitations caprines aux Pays-Bas

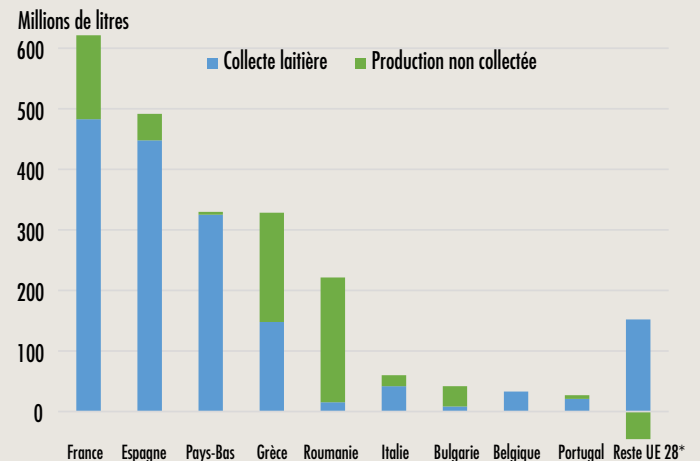
En 2018, les Pays-Bas comptaient un peu moins de 3 000 détenteurs de caprins qui regroupaient près de 588 000 têtes. Seulement 20% d'entre eux détenaient des chèvres traites, soit 595 structures, pour un total de 431 000 femelles. Les acteurs de la filière considèrent souvent que les exploitations professionnelles sont celles détenant

RÉPARTITION DU CHEPTEL CAPRIN DANS L'UE À 28 EN 2018



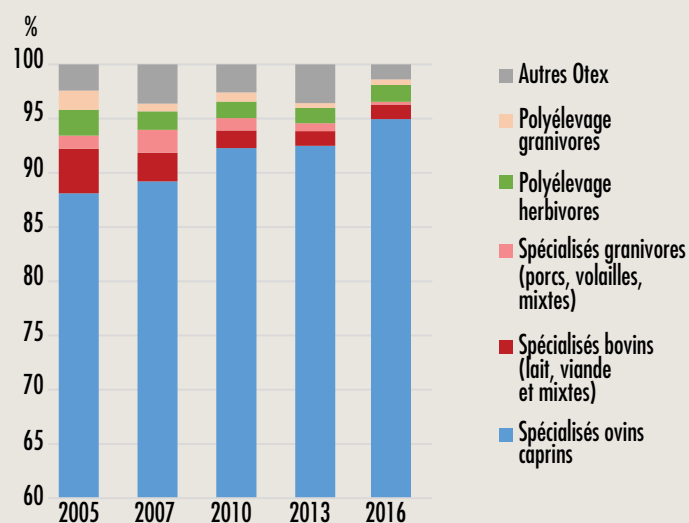
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat et Statline

PRODUCTION ET COLLECTE DE LAIT DE CHÈVRE ESTIMÉES CHEZ LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS EUROPÉENS EN 2018



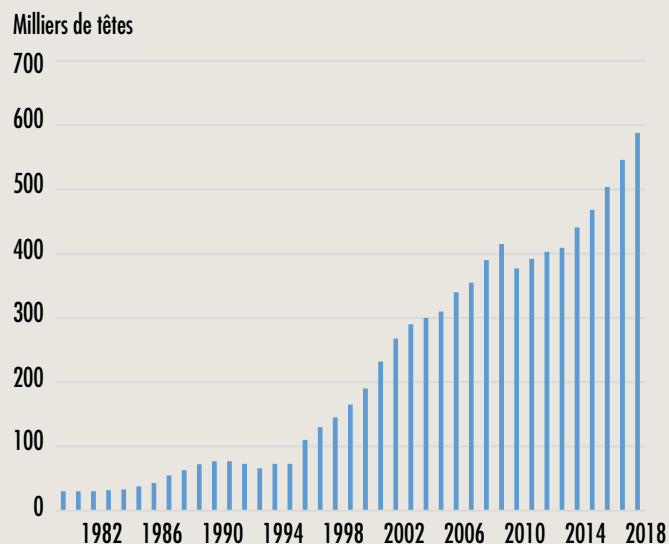
*Déclarations non exhaustives / Données partielles dans certains États-membres, notamment concernant la production non collectée
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat

RÉPARTITION DU CHEPTEL CAPRIN SELON L'ORIENTATION TECHNO-ÉCONOMIE DES EXPLOITATIONS (OTEX) AUX PAYS-BAS



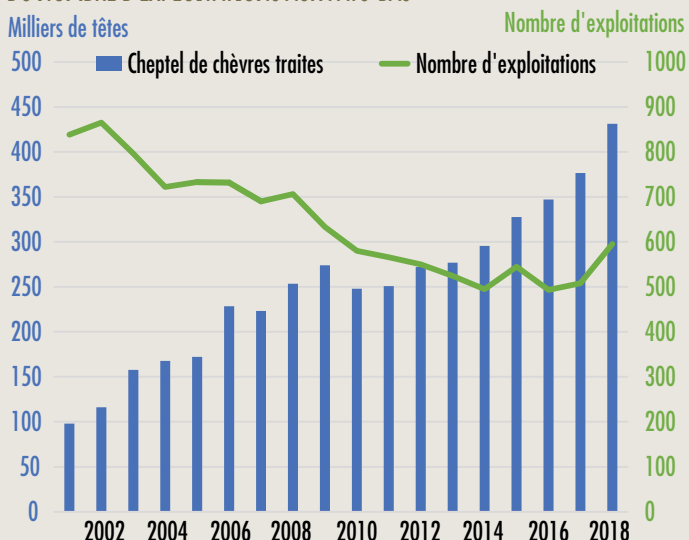
Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat

ÉVOLUTION DU CHEPTEL CAPRIN AUX PAYS-BAS



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat

ÉVOLUTION DU CHEPTEL DE CHÈVRES TRAITES ET DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat et Statline

plus de 100 chèvres laitières (391 exploitations en 2018). Cette discrétisation n'étant pas possible pour l'ensemble des données statistiques disponibles, nous considérerons dans cette étude l'ensemble des exploitations détenant des chèvres laitières. Les élevages caprins néerlandais sont caractérisés par un très fort degré de spécialisation, qui continue de s'accroître : la part du cheptel détenu par les exploitations spécialisées est en effet passée de près de 88% en 2005, à près de 95% en 2016. À titre de comparaison, en France, un peu moins de 79% du cheptel caprin est détenu dans des exploitations spécialisées, le reste étant dispatché dans des exploitations aux systèmes diversifiés (caprins et cultures de vente, caprins et bovins allaitants...).

Une filière au développement récent...

L'implantation de l'élevage caprin aux Pays-Bas est relativement récente. Une première vague d'installation a eu lieu à partir de 1986, peu après la mise en place des quotas laitiers. Le cheptel a ainsi rapidement doublé entre 1985 et 1990, passant de 38 à 77 000 têtes, niveau encore réduit, mais qui a permis de poser les fondations du secteur. Contrairement à la France où ils étaient administrés, les droits à produire du lait vache, instaurés de 1984 à 2015, étaient « marchands » et ont rapidement atteint un prix élevé à partir de 1987. Les éleveurs de vaches laitières souhaitant développer leur activité ont dû en acheter à d'autres élevages, qui ont profité de cette opportunité pour se constituer un capital d'investissement parfois important. Parmi les alternatives au lait de vache, le choix de l'élevage caprin s'est souvent fait en raison du transfert, à priori aisé, du savoir-faire familial vers cet « autre élevage laitier », offrant de nouvelles perspectives aux jeunes générations, ainsi que par l'absence de contraintes relatives à cet élevage... alors même que les élevages granivores se trouvaient confrontés à des exigences environnementales fortes.

Une croissance impressionnante du cheptel

Le cheptel a ainsi très nettement progressé à près de 415 000 têtes en 2009. La perte de près de 40 000 têtes en 2010 (-9%), en lien avec l'abattage rendu obligatoire des troupeaux infectés par la fièvre Q, et l'engorgement des marchés européens entre 2010 et 2012, ont mis un coup de frein temporaire à la progression du secteur. Mais, face à l'amélioration très nette de la conjoncture à partir de 2013, en lien avec l'augmentation de la demande en lait de chèvre et en produits caprins en Europe mais aussi dans le Monde, la croissance a repris de plus belle : le cheptel s'est ainsi encore étoffé de près de 179 000 têtes sur les 5 dernières années (+44%).

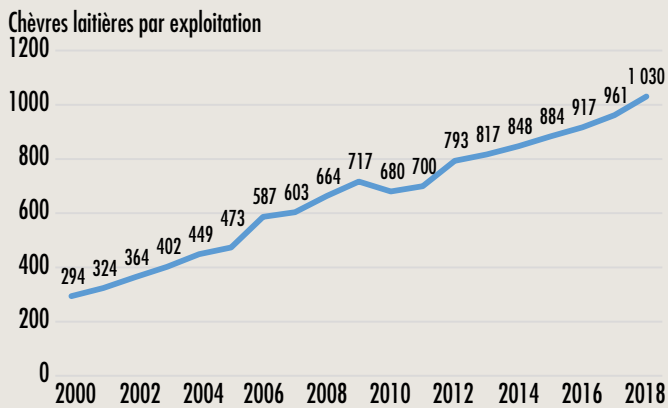
Le nombre d'élevages caprins se stabilise

Jusqu'en 2013, la croissance du cheptel était quasi-essentiellement guidée par l'agrandissement des exploitations. Hormis lors des vagues d'installations (1995, 2001, 2008-2009), périodes souvent caractérisées par une conjoncture caprine favorable et des crises sanitaires ou conjoncturelles dans le secteur bovin, le nombre d'exploitations détenant des chèvres laitières n'a cessé de décroître, passant de près de 840 exploitations en 2000 à 495 en 2014 (-41%). Mais la hausse du prix du lait a rendu l'élevage caprin très rentable : il est rapidement devenu l'alternative prisée par des investisseurs si bien que le nombre d'exploitations détenant des chèvres laitières a rebondi de 20% entre 2014 et 2018 pour atteindre 595 exploitations.



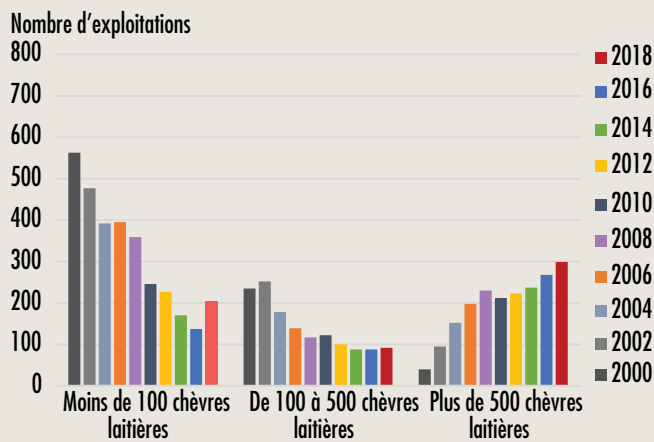
UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT, basé sur des systèmes simples et intensifs

NOMBRE MOYEN DE CHÈVRES LAITIÈRES PAR EXPLOITATION AUX PAYS-BAS (>20 CHÈVRES LAITIÈRES)



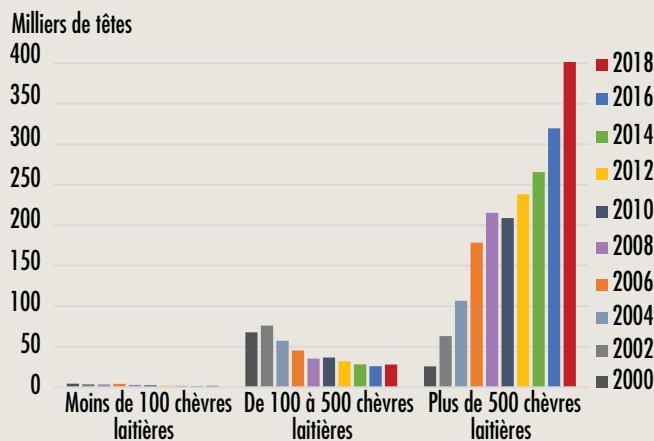
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après CBS et Statline

RÉPARTITION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS SELON LA TAILLE DU CHEPTEL AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après CBS et Statline

RÉPARTITION DU CHEPTEL DE CHÈVRES SELON LA TAILLE DES ÉLEVAGES AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après CBS et Statline

Une course effrénée à l'agrandissement

L'agrandissement des structures de production a été particulièrement marqué et rapide aux Pays-Bas. Dans les années 80-90, les « pionniers » de l'élevage caprin disposaient d'exploitations de 100 à 200 chèvres laitières, taille déjà importante pour l'époque au niveau européen, mais qui ont rapidement montré leurs limites en termes de rentabilité et de gestion du travail. Les producteurs ont profité de l'amélioration de la maîtrise technique et des progrès technologiques pour agrandir leur atelier, afin notamment de diluer les charges de structure et de simplifier au maximum le travail. Le cheptel moyen de chèvres laitières détenu dans les structures de plus de 20 chèvres laitières a plus que triplé (x3,5) entre 2000 et 2018, passant de moins de 300 à plus de 1 000 têtes (de 117 à 725 têtes si on considère l'ensemble des détenteurs). Sur la période, les élevages caprins ont ainsi connu une croissance annuelle de cheptel de près de 15% par an ! Ainsi, le plus gros atelier ne compterait pas moins de 12 000 chèvres et devrait bientôt être dépassée par un élevage de 13 000 chèvres dont les permis ont été accordés en 2017. À titre de comparaison, les 5 200 exploitations françaises de plus de 20 reproducteurs caprins détenaient en moyenne 190 chèvres laitières.

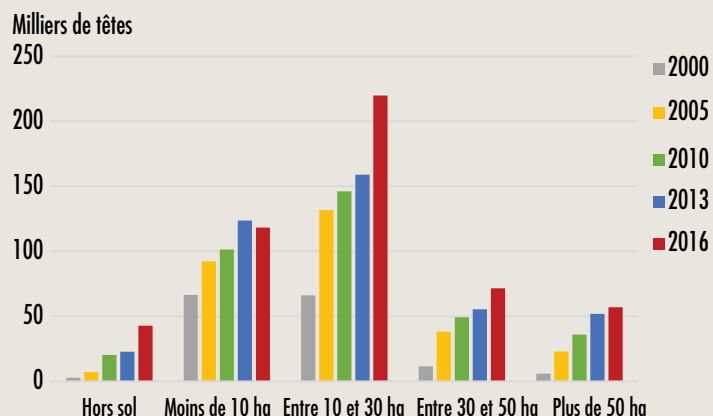
Le cheptel se concentre dans les structures de plus de 500 chèvres

- Les exploitations de moins de 100 chèvres laitières, considérées par certains acteurs de la filière comme des exploitations non-professionnelles, ont très fortement régressé. En 2000, on en recensait 560, soit 67% des exploitations détenant des chèvres laitières, et elles regroupaient près de 5% du cheptel. En 2017, 75% d'entre elles avaient cessé leur activité : les 200 élevages restant ne représentaient plus que 27% des exploitations totales, pour 0,4% du cheptel seulement.
- Les exploitations de 100 à 500 chèvres laitières constituaient le modèle dominant jusqu'au début des années 2000. Elles ont depuis fortement reculé : mis à part quelques structures qui résistent grâce à des circuits de commercialisation alternatifs (producteurs fermiers, exploitations diversifiées...), elles sont progressivement venues grossir le rang des exploitations de plus de 500 chèvres laitières. Leur nombre a ainsi chuté de 60% entre 2000 et 2014, passant de 235 à 89 exploitations, pour ensuite se stabiliser. Ainsi, en 2018, elles ne détenaient plus que 7% du cheptel, contre près de 69% au début des années 2000.

• L'essentiel du développement de la filière s'est en effet réalisé dans les exploitations de plus de 500 chèvres laitières, voire de plus de 1 000 chèvres (discrétisation supérieure à 500 chèvres non disponible dans les statistiques). Mis à part lors de la crise de la fièvre Q de 2010, qui a vu certaines de ces structures disparaître, leur nombre n'a cessé de progresser sur les 20 dernières années. Alors qu'elles atteignaient difficilement une quarantaine d'exploitations en 2000, on en dénombrait plus de 300 en 2018 (x7,5), soit plus de la moitié des exploitations de chèvres laitières aux Pays-Bas. En outre, ces structures regroupaient près de 93% du cheptel... contre à peine le quart en 2000.

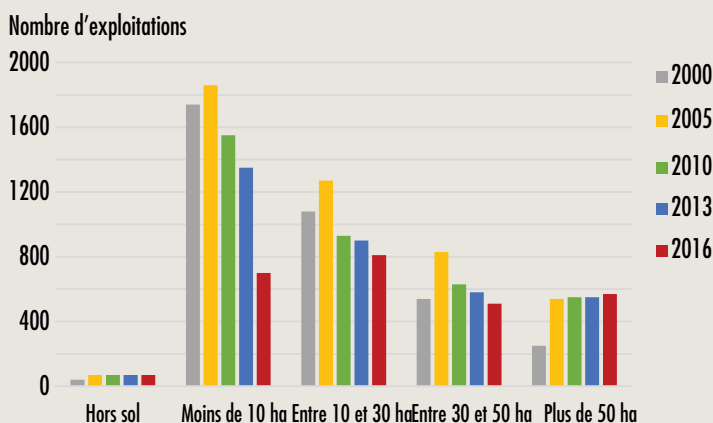
Cette impressionnante croissance de la taille des troupeaux est jugée trop rapide par certains et insuffisamment contrôlée par la filière. Si cette dernière était jusqu'ici « sous les radars » de l'Administration, son développement récent a porté un coup de projecteur sur les exploitations caprines et leur modèle. Alors que le souvenir des effets de la fièvre Q sur les humains restent encore vivaces : l'élevage caprin a notamment été mis en cause dans l'apparition de maladies pulmonaires chez les humains.

RÉPARTITION DU CHEPTEL CAPRIN SELON LA SAU DES EXPLOITATIONS



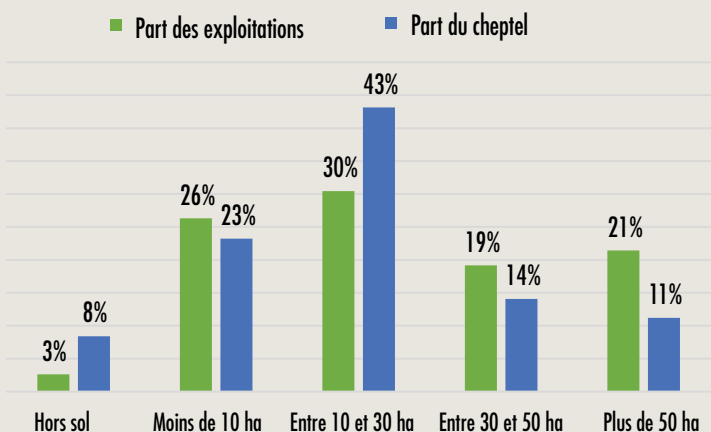
Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat

RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS CAPRINES SELON LA SAU DES EXPLOITATIONS



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat

RÉPARTITION DU CHEPTEL CAPRIN ET DES EXPLOITATIONS PAR CLASSE DE SAU



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat

Une production peu connectée au foncier

L'élevage caprin néerlandais s'est historiquement développé sur des systèmes « hors-sol », sans ou avec très peu de foncier agricole. L'agrandissement des cheptels s'est progressivement accompagné d'achats de surfaces, qui ne servent qu'à produire une partie réduite de l'alimentation mais servent de garantie bancaire : à près de 60 000 €/ha en moyenne, le foncier agricole néerlandais est en effet le plus cher de l'UE à 28. Néanmoins, cette croissance des surfaces détenues par les exploitations caprines a été sans commune mesure avec la progression des cheptels évoquée précédemment, renforçant encore le caractère « hors-sol » de l'élevage caprin néerlandais et faisant exploser les niveaux de chargement. En 2018, une exploitation caprine spécialisée occupait en moyenne 20 ha, contre un peu plus de 12 ha en 2000. Simultanément, le cheptel détenu par ces exploitations a plus que triplé, faisant passer le chargement moyen de 10 chèvres laitières par ha en 2000, à près de 36 en 2018. À titre de comparaison, le chargement par ha de surface fourragère principale des exploitations françaises suivies dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage est compris entre 4 et 10 chèvres/ha selon les systèmes de production.

- Les **exploitations sans aucune surface agricole** sont peu nombreuses. Après un développement régulier jusqu'en 2005, leur nombre s'est stabilisé à près de 70 structures, soit 3% du total des exploitations. Néanmoins, elles sont souvent plus grandes que la moyenne : en 2016, elles détenaient près de 8% du cheptel national.

- Les **exploitations de moins de 10 ha**, toujours majoritaires en 2016, semblent en perte de vitesse. Leur surface agricole ne fournit qu'une part marginale de l'alimentation des animaux. Elles ne représentent plus que le quart des exploitations et 23% du cheptel, contre respectivement 50% des exploitations caprines et 43% du cheptel en 2000. Une partie d'entre elles a progressivement capitalisé les résultats des bonnes années dans l'acquisition de foncier pour croître. Elles ont ainsi rejoint les classes de surface supérieures.

- Les **exploitations de surface moyenne, de 10 à 30 ha**, représentaient près de 30% des exploitations caprines en 2016. Face à la restructuration progressive du secteur, leur nombre a légèrement diminué, de 10% entre 2013 et 2016. Mais le cheptel détenu par ces structures a progressé de près de 38%. Les effectifs sont répartis de façon relativement homogène entre les structures de 10 à 20 ha (23% du cheptel total), celles de 20 à 30 ha (22%).

- Les **exploitations de plus de 30 ha à 50 ha et de plus de 50 ha** représentent respectivement 19% et 21% des structures caprines, pour seulement 14% et 11% du cheptel. Ces structures sont en réalité majoritairement positionnées sur d'autres productions agricoles. Elles détiennent parfois un atelier caprin en production, mais, au regard du faible troupeau détenu par ces exploitations, semblent majoritairement détenir des ateliers de taille moyenne, voire parfois quelques caprins sans réelle vocation de production (« tondeuses à gazons », animaux de compagnie...).

Le récent développement de la filière semble cependant poser la question du modèle d'élevage caprin souhaité par la filière. Malgré la taille des cheptels, la profession semble défendre un modèle toujours familial. Néanmoins, ces élevages ne semblent avoir d'autre choix que de se tourner vers la commercialisation en circuits courts, ou investir massivement pour grandir et rester compétitifs face aux récentes structures mises en place par des investisseurs extérieurs au secteur. En outre, si la filière est encore jeune, la question de la transmission devrait prendre une importance considérable dans le futur, face aux montants nécessaires pour reprendre une exploitation de plusieurs milliers de têtes. On voit ainsi, signal faible mais significatif, émerger des modes de transmission et de salariat directement inspirés du secteur laitier néo-zélandais, avec l'apparition de « *sharemilkers* » dans certaines exploitations.

UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT, basé sur des systèmes simples et intensifs

Un modèle unique de livreurs hyper spécialisés

Cette évolution rapide dans la taille des structures de production néerlandaises peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le capital généré par la vente des quotas laitiers de vache a permis à certains d'investir massivement, avec peu de contribution des banques, et de constituer une réserve financière précieuse pour passer les caps difficiles. Un quota de 500 000 litres (~60 VL) à 1,7 - 2 € le litre permettait ainsi de disposer de 850 000 à 1 million d'euros... De quoi créer un élevage d'un peu moins de 1 000 chèvres pour environ 1 000 000 de litres ! D'autant que la vente des terres pouvait également venir compléter ce capital, ou servir de garantie financière pour les prêts bancaires.
- Les exploitations caprines sont très spécialisées et livrent la quasi-totalité de leur production en lait. Moins de 2% de la production est transformée à la ferme, contre près de 22% en France. D'un côté, la part des producteurs fermiers, qui disposent généralement de structures plus petites, est beaucoup moins généralisée aux Pays-Bas qu'en France (près de la moitié des élevages caprins). De l'autre, le produit des exploitations repose exclusivement sur l'équilibre entre le volume de lait livré et le prix du lait, dans la mesure où l'absence de diversification des productions ne permet pas un rattrapage du résultat de l'atelier caprin en période de conjoncture dégradée. Face aux baisses du prix du lait, les éleveurs ont eu

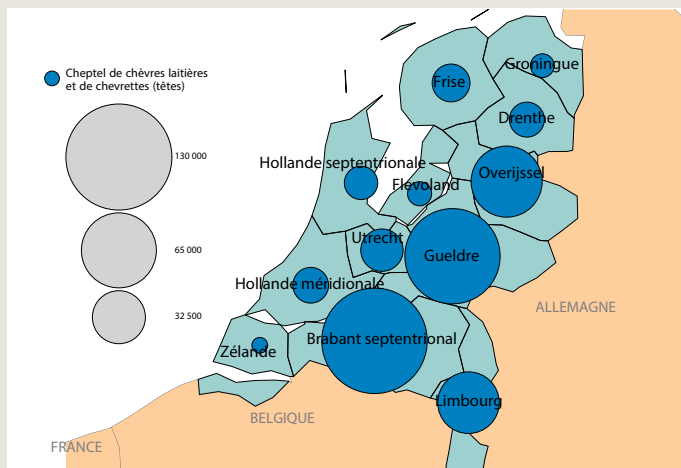
tendance, parfois poussés par les banques, à accroître leur troupeau et leur production pour diluer les charges de structures.

- La rapidité de l'agrandissement des structures néerlandaises s'expliquerait aussi par des considérations plus « culturelles », de mentalité « entrepreneuriale » des éleveurs néerlandais. Selon un responsable de coopérative néerlandaise : « lorsque la rentabilité de l'exploitation est insuffisante, les éleveurs doublent le troupeau pour diluer les coûts fixes (parfois poussés par les banques)... Et lorsque l'outil est rentable et qu'ils réalisent une bonne année, ils doublent de nouveau le troupeau pour améliorer encore leur rentabilité et éviter de payer des impôts ».
- Enfin, ces agrandissements sont guidés par une stratégie affirmée de simplification et de mécanisation du travail, au fur et à mesure du progrès technologique. L'accroissement des cheptels a en effet permis de s'affranchir des effets de seuils associés aux lourds investissements mis en œuvre pour se doter d'équipements modernes, mécanisés, efficaces et booster ainsi la productivité du travail. Ainsi, les rations ont été simplifiées au maximum, la gestion des terres est souvent déléguée à des entreprises de service, la traite et l'alimentation sont souvent automatisés, ainsi peu consommateurs de main-d'œuvre. Quand elle n'est pas automatisée, la traite est parfois déléguée à des entreprises extérieures, qui emploient de la main-d'œuvre néerlandaise ou en provenance des pays de l'Est (Pologne, Roumanie).



Dans les exploitations caprines néerlandaises, la traite est un poste de travail important. Son automatisation a permis un gain de productivité et une réduction de la main-d'œuvre.

RÉPARTITION DU CHEPTEL DE CHÈVRES LAITIÈRES ET DE CHEVRETTES AUX PAYS-BAS (2018)



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique
Source : GEB Institut de l'Élevage d'après CBS et Statline

Principalement dans les régions de production « hors-sol »

Le cheptel caprin est présent dans toutes les régions néerlandaises. Néanmoins, son implantation a été beaucoup plus marquée dans le Sud-Est et l'Est. Les 4 premières Provinces caprines, qui concentrent près de 78% du cheptel national, sont aussi des régions à prédominance « hors-sol », dans lesquels le secteur caprin néerlandais a su s'inscrire : les élevages de porcs et de volailles y sont très développés, tandis que la production de lait de vache a reculé sous le régime des quotas laitiers, pour migrer vers les Provinces du Nord et de l'Ouest.

Ainsi, le **Brabant septentrional**, 1^{ère} région caprine, est également la 1^{ère} la région porcine néerlandaise. Avec près de 20% des exploitations caprines, elle détient 30% du cheptel national (près de 129 000 animaux). Les élevages y sont plus grands que la moyenne, avec près de 1 080 chèvres laitières par exploitation. La progression du cheptel caprin y a été impressionnante, avec un triplement des effectifs entre 2000 et 2018. Elle a cependant été moins marquée que dans les autres régions, en raison notamment de la perte de 16% des effectifs en 2010 (15 800 têtes) suite aux abattages des troupeaux touchés par la fièvre Q. Le **Brabant septentrional** pesait encore pour près de 42% du cheptel total en 2000.

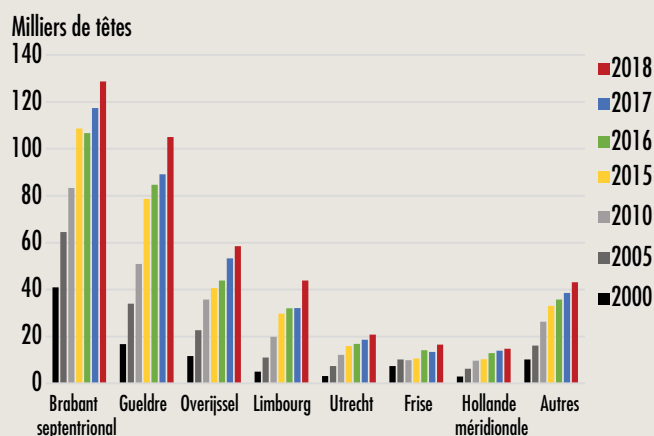
À l'Est, la Province de **Gueldre** a connu une progression encore plus marquée, avec une multiplication par 6 des effectifs caprins entre 2000 et 2018. En outre, elle a été relativement épargnée par la fièvre Q : le cheptel s'est simplement stabilisé en 2010. Elle constitue ainsi la seconde région caprine avec près de 105 000 têtes en 2018, soit 24% du cheptel total, contre 17% en 2000. Elle compte quasiment autant d'exploitations que le Brabant septentrional (18% du total des exploitations), mais avec des troupeaux légèrement moins nombreux, autour de 1 000 chèvres laitières en moyenne.

La Province de **Overijssel** constitue la 3^{ème} région productrice de lait de chèvre. Le cheptel y a été multiplié par 5 depuis 2000. Avec près de 15% des exploitations et 14% des effectifs, la taille moyenne des exploitations est de 643 chèvres laitières, soit 11% sous la moyenne nationale.

Enfin, la Province de **Limbourg**, 4^{ème} région de production, a connu la croissance la plus marquée... et la plus en dents de scie. Région secondaire au début des années 2000, avec à peine un peu plus de 5 000 chèvres laitières, ses effectifs ont été multipliés par 8 depuis. Pourtant, la région a fortement souffert de la fièvre Q, avec une réduction de 27% des effectifs en 2010. Avec seulement 4% des élevages, qui sont de très grande taille (1 750 chèvres en moyenne), elle détient près de 10% du cheptel national...

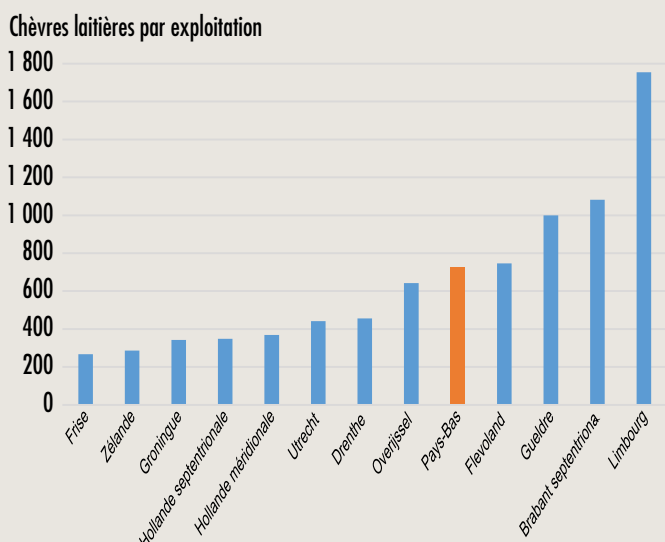
Les autres Provinces, plus secondaires, réunissent 22% du cheptel national et ont des élevages de moindre taille, (exception faite de la région du Flevoland proche de la moyenne), avec des troupeaux moyens allant de 267 chèvres laitières en Frise à moins de 500 dans la Province de Drenthe.

ÉVOLUTION DU CHEPTEL CAPRIN PAR PROVINCE



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après CBS - Statline

TROUPEAU DE CHÈVRES LAITIÈRES MOYEN AUX PAYS-BAS SELON LES PROVINCES (2018)

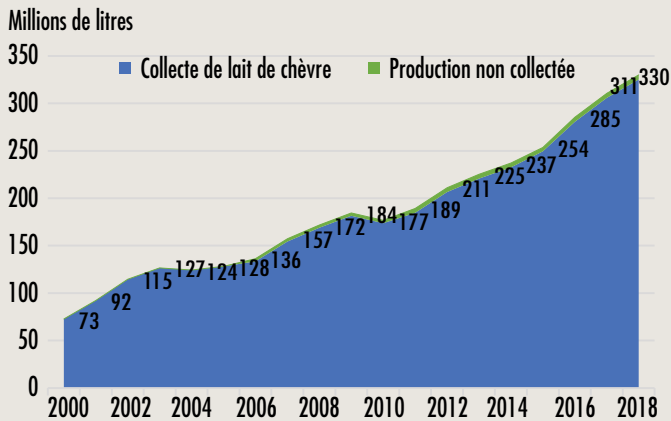


Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après CBS - Statline



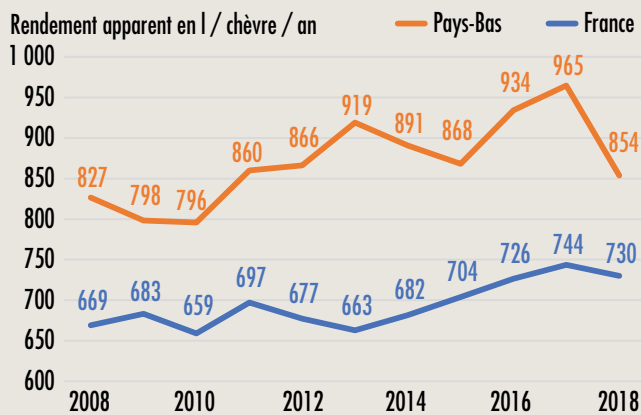
UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT, basé sur des systèmes simples et intensifs

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LAIT DE CHÈVRE AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat

ÉVOLUTION DU RENDEMENT LAITIER APPARENT DES CHÈVRES LAITIÈRES EN FRANCE ET AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après CBS, Statline et Eurostat



La progression importante de la production hollandaise a été marquée par la hausse des effectifs caprins mais également par l'amélioration des performances zootechniques.

Une production quasi-exclusivement livrée

À près de 330 millions de litres de lait de chèvre en 2018, la production nationale a connu une progression impressionnante : elle a doublé sur la dernière décennie, et a même plus que quadruplé (X4,5) depuis le début des années 2000.

- La production transformée à la ferme est le fruit de quelques producteurs fermiers, généralement positionnés sur des fromages à pâte pressée, type gouda de chèvre. Malgré une progression de près de 67% sur la dernière décennie, elle reste marginale, avec près de 5 millions de litres selon Eurostat, à peine 1,5% de la production nationale.

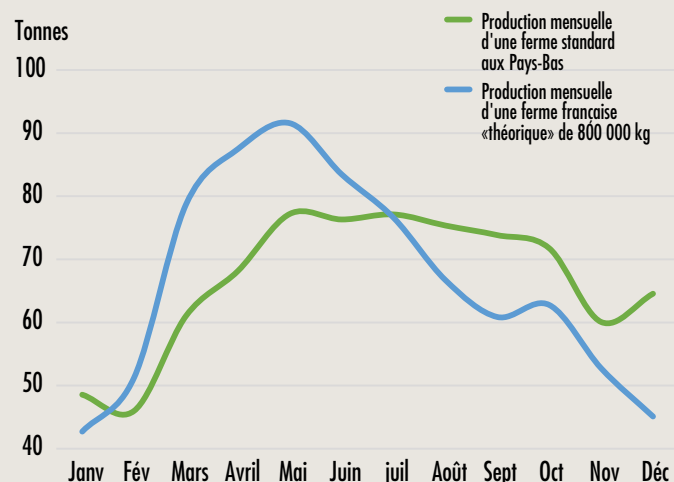
- Le reste de la production est livré à des entreprises qui transforment le lait ou le collectent pour le commercialiser en vrac ou sous forme de caillé congelé à des transformateurs néerlandais... ou européens. La demande française du début des années 2000 a en effet longtemps constitué le « moteur » du développement du secteur... avant que la demande européenne pour des fromages de chèvre et la demande au grand export pour de la poudre de lait ne prenne le relais. Ainsi, la collecte a quasiment doublé sur la dernière décennie (+93%). En outre, malgré quelques périodes de ralentissement, notamment lors de la crise de la fièvre Q de 2009-2010, sa croissance ne semble pas mollir. Elle a même accéléré depuis 2014, en lien avec le manque de lait en France, la hausse du prix du lait dans les principaux pays européens et le développement de nouveaux marchés pour les transformations néerlandaises.

Une croissance tirée par la progression du cheptel, des performances zootechniques

La progression de la collecte a principalement été tirée par la croissance du cheptel évoquée précédemment. Néanmoins, la progression des performances zootechniques a également contribué à la croissance de la production, bien que de façon plus modeste. En effet, le cheptel néerlandais est composé dans sa grande majorité de chèvres laitières de race Saanen. Il a été constitué à partir d'animaux à haut potentiel génétique, d'abord massivement importés des pays laitiers voisins, puis sélectionnés sur place.

Malgré un niveau de rendement déjà très élevé à la base, le progrès génétique, l'utilisation de rations très riches et le développement généralisé des lactations longues ont permis de poursuivre encore la croissance des performances du cheptel. L'évolution des rendements laitiers semble cependant dépendre à la fois de la conjoncture économique, notamment du rapport entre le prix du lait et celui des aliments achetés, et des conditions climatiques. Situé entre 796 et 827 litres/chèvre/an entre 2008 et 2010, le rendement laitier a été boosté par l'élimination d'une partie des chèvres atteinte de fièvre Q, puis a atteint un pic à près de 965 litres en 2017, tiré par la hausse du prix du lait. Il est ensuite retombé à 854 litres en 2018 (contre 730 l en France), année marquée par la baisse du prix du lait et surtout la canicule qui a impacté les lactations. Si les acteurs de la filière parlent d'un rendement annuel moyen plus proche de 1 000 litres dans les élevages professionnels, et citent en exemple les performances exceptionnelles des « meilleurs élevages » entre 1 300 à 1 400 litres par chèvre, le potentiel de croissance des performances du cheptel national semble cependant assez limité, ou du moins nécessite la mise en place de mesures techniques beaucoup plus lourdes techniquement et économiquement. Le passage à trois traites journalières est parfois évoqué comme une solution pour gagner encore 10-15% de lait, mais demande de revoir l'organisation du travail, les coûts, l'alimentation...

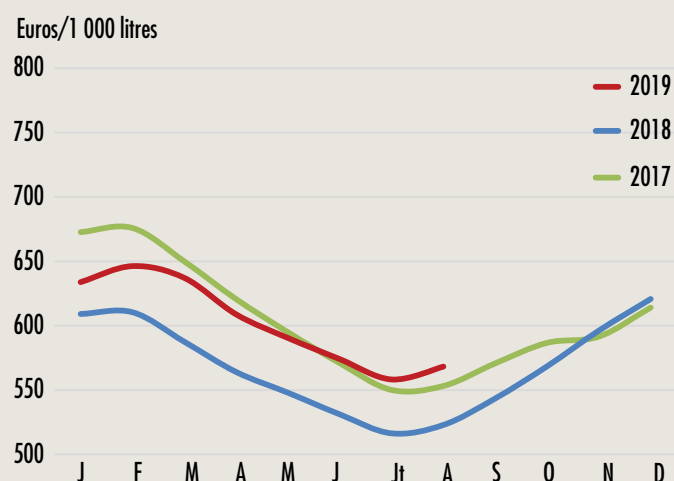
ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA PRODUCTION DE LAIT DE CHÈVRE DE LA FERME STANDARD* AUX PAYS-BAS



*Ferme standard: Une ferme de production annuelle de 800 000 kg de lait de chèvre, avec 4,04% de MG et 3,45% de MP (soit environ 7,5% de MSU).

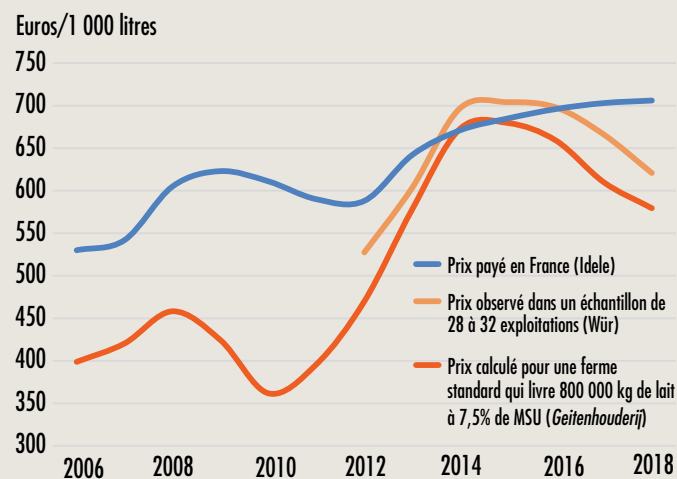
Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après *Geitenhouderij* et Institut de l'Élevage

PRIX DU LAIT DE CHÈVRE AUX PAYS-BAS



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après *Geitenhouderij*

COMPARAISON DU PRIX DU LAIT DE CHÈVRE EN FRANCE ET AUX PAYS-BAS



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après *Geitenhouderij*, WUR et Institut de l'Élevage

Une saisonnalité marquée par les lactations longues

Les autorités néerlandaises ne publient pas de données mensuelles de collecte nationale. Néanmoins, le profil de collecte affiché pour la ferme standard néerlandaise par le magazine *Geitenhouderij*, qui calcule et publie le prix du lait néerlandais, permet d'avoir une idée de la saisonnalité de la « ferme Pays-Bas ». Cette saisonnalité est beaucoup moins marquée qu'en France, avec notamment un 4^{ème} trimestre qui représente 25% de la production annuelle, contre seulement 20% dans l'Hexagone. En outre, le pic de collecte de mai est moins prononcé (le 2^{ème} trimestre représente 28% de la collecte annuelle contre 33% en France) et la production reste relativement équilibrée de mai à octobre. Cette différence peut s'expliquer par le caractère beaucoup plus intensif des systèmes de production et d'alimentation, ainsi que par la quasi-généralisation des lactations longues. Tous les éleveurs auraient des lots de chèvres en lactation longue, dont le nombre dépendrait des besoins de renouvellement, selon qu'il est réalisé sur la ferme ou que les chevrettes sont achetées à l'extérieur. Les lactations s'étendent ainsi de 2-3 ans jusqu'à 10 ans pour les meilleures chèvres et la persistance des lactations est un des critères majeurs de la sélection génétique... En outre, la généralisation de cette pratique est présentée comme positive pour le bien-être animal dans la mesure où elle évite à la chèvre la gestation et le « traumatisme » de la mise-bas. D'autant plus qu'elle réduit le nombre de chevreaux mâle... que les éleveurs néerlandais ont du mal à commercialiser.

Un prix haussier, mais volatile

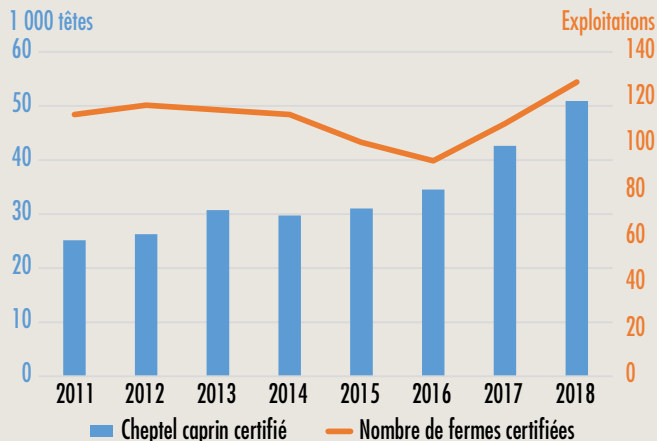
Le prix du lait de chèvre néerlandais, historiquement beaucoup plus bas qu'en France, a connu une très nette amélioration depuis 2010 et a amorcé un phénomène de convergence vers le prix français : en effet, la filière s'est développée en grande partie grâce à la demande des transformateurs français. Le lait était alors en grande partie commercialisé en vrac, ou sous forme de caillé congelé, produits peu transformés et peu valorisés. L'écart de prix se trouvait alors justifié par les frais de transport des transformateurs français. En outre, le lait néerlandais entrait alors en compétition directe avec le lait de chèvre espagnol. Le prix du lait pour une exploitation standard (prix calculé pour une ferme théorique livrant annuellement 800 000 kg, à 7,5% de MSU) était ainsi en moyenne 24% inférieur au prix du lait produit en France entre 2006 et 2008, soit 120 à 150 € les 1 000 litres de différence, période pourtant caractérisée par une forte demande des transformateurs français. Il a connu ensuite une forte dégradation entre 2009 et 2011, suite à l'effondrement de la demande des transformateurs français après l'entrée de la filière dans la crise des surstocks. L'écart s'est creusé pour atteindre 250 €/1 000 litres en 2010, année durant laquelle le prix du lait de chèvre néerlandais a rejoint le niveau du prix du lait de vache (362 €/1 000 l). Néanmoins, suite aux abattages massifs liés à la fièvre Q et au repli de la collecte, le prix du lait s'est rapidement redressé. D'autant que le développement progressif de la transformation du lait sur le territoire et la diversification des produits et des débouchés a permis de mieux « garder » sur le territoire la valorisation le lait. Le prix du lait de chèvre a même parfois dépassé le niveau français en 2014, permettant ainsi d'impulser une nouvelle dynamique au secteur

Des écarts de prix surévalués

Si les variations du prix du lait de chèvre calculé par *Geitenhouderij* permettent de suivre l'évolution du marché, l'écart avec le prix payé aux producteurs semble néanmoins surévalué. La rémunération des éleveurs néerlandais prend en effet en compte les ristournes sur résultat, la rémunération des parts sociales des coopératives, les bonus divers et variés (selon le volume de livraison, la saison, etc.), qui permettent au prix réellement payé d'être plus élevé. L'analyse des données microéconomiques d'un échantillon de 28 à 32 exploitations entre 2012 et 2018 suivies par l'université de Wageningen (WUR) montre un écart annuel avec le prix calculé par *Geitenhouderij* de 24 à 58 €/1 000 litres selon les années. Ainsi, le prix du lait payé aux Pays-Bas aurait été supérieur au prix français entre 2014 et 2016, et l'écart de prix en 2018 se serait établi à +12%.

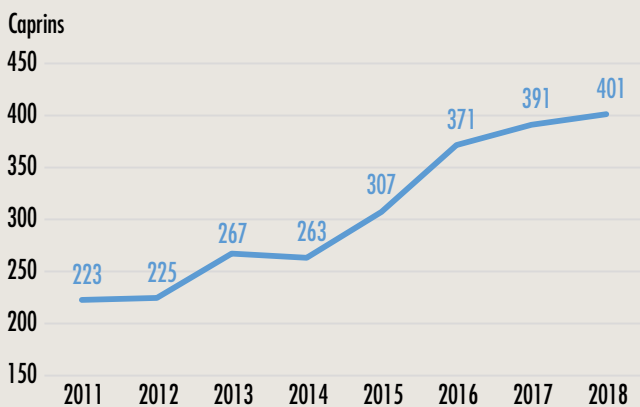
UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT, basé sur des systèmes simples et intensifs

ÉVOLUTION DU CHEPTEL CAPRIN ET DES EXPLOITATIONS CERTIFIÉES BIO



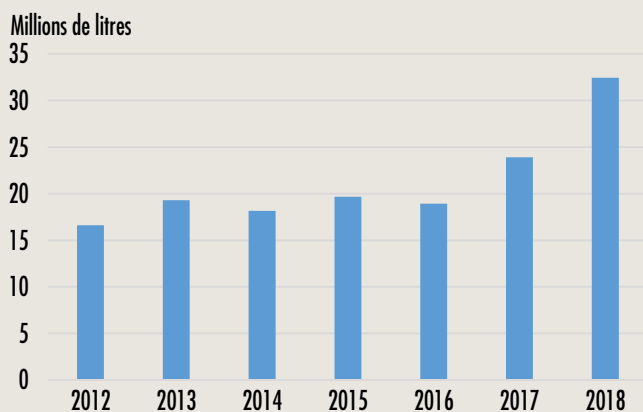
Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Statline

TAILLE MOYENNE DES TROUPEAUX CAPRINS CERTIFIÉS BIO AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Statline

PRODUCTION DE LAIT DE CHÈVRE BIO AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Statline

Un secteur bio très dynamique

La production néerlandaise de lait de chèvre en agriculture biologique a connu une forte progression ces dernières années. Le secteur a connu son essor en 2009, alors que la chute de la demande française exerçait une forte pression à la baisse sur le prix du lait de chèvre conventionnel. Une vague de conversion a alors porté le nombre de structures certifiées à près de 115 entre 2011 et 2013. La dynamique de conversion s'est ensuite essouffée, à partir de 2013-2014, alors que la pénurie de lait de chèvre dans l'UE à 28 et le développement de nouveaux marchés à l'international faisaient bondir le prix du lait conventionnel. Face à des difficultés de maîtrise technique, notamment pour la gestion du parasitisme, des limitations d'ordre foncier, notamment pour faire pâturer les animaux et au regain de rentabilité du lait conventionnel, quelques structures ont même fait le choix de revenir au conventionnel, faisant baisser le nombre d'élevages certifiés à 93 en 2016. Le regain de demande du secteur bio, la hausse du prix du lait (entre 880 et 950 €/1 000 l entre 2017 et 2018 selon nos entretiens) et la remise en cause des modèles de production conventionnels a ensuite permis au secteur d'impulser une nouvelle dynamique. Le nombre de structures certifiées a rebondi en 2017 et en 2018, pour atteindre un record de 127 exploitations caprines bio.

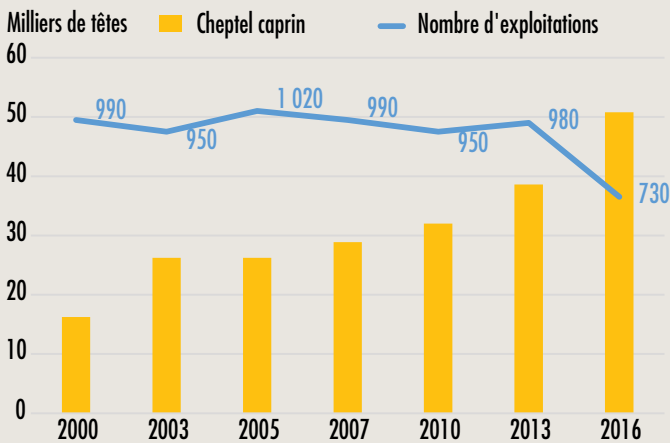
Des structures de production grandissantes

Si le nombre de structures de production certifiées a plafonné entre 2011 et 2016, le cheptel certifié n'a cessé de progresser sous l'effet de l'agrandissement des élevages. La taille moyenne du troupeau certifié bio est passé de 223 à 401 têtes entre 2011 et 2018. Certes, le troupeau bio moyen néerlandais est 2,5 fois plus petit que le cheptel conventionnel mais les élevages bio néerlandais sont de taille bien plus importante que chez leurs voisins européens. À titre de comparaison, le troupeau caprin moyen en AB est de 69 chèvres en France en 2018 (230 chèvres chez les livreurs suivis dans le dispositif Inosys-Réseaux d'Élevage).

1^{er} producteur de lait de chèvre bio dans l'UE à 28

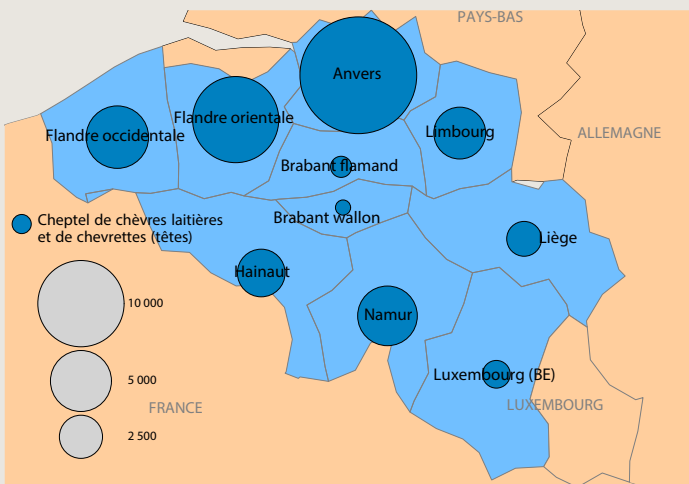
Grâce à ce développement du bio, les Pays-Bas se sont hissés au rang de 1^{er} producteur européen de lait de chèvre bio, avec près de 32,5 millions de litres en 2018, loin devant la France et l'Espagne qui comptent chacune 11 millions de litres. 70 à 75% de la collecte est absorbée par la coopérative *Organic Goat milk*, qui assure la collecte de lait de chèvre bio aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique et en Allemagne, et qui commercialise du lait vrac à ses partenaires commerciaux, aux Pays-Bas et en Europe. Le reste est collecté par 2 ou 3 opérateurs/transformateurs privés. Le lait de chèvre bio est ainsi largement exporté en vrac vers des transformateurs belges, français et allemands. Après avoir oscillé entre 16 et 18 millions de litres entre 2012 et 2016, la collecte a littéralement explosé ces deux dernières années (+74% entre 2016 et 2018). Le secteur bio néerlandais pèse ainsi pour près de 10% de la collecte totale de lait de chèvre, contre à peine 2% en France. Les premiers signes d'engorgement du marché sont apparus. Jusqu'ici largement commercialisé chez ses voisins européens, le lait bio néerlandais se trouve fortement impacté par le développement plus récent mais rapide du lait de chèvre bio en Espagne et en France. D'autant que les consommateurs français semblent se tourner toujours davantage vers des produits exclusivement à base de lait produit en France.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DU CHEPTEL CAPRIN EN BELGIQUE



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat

RÉPARTITION DU CHEPTEL DE CHÈVRES LAITIÈRES ET DE CHEVRETTES EN BELGIQUE (2016)



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Eurostat - Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Une filière belge très dynamique

Si la filière néerlandaise a connu une progression impressionnante ces dernières années, une partie de cette croissance a « débordé » sur la Belgique voisine. La filière caprine y est encore plus récente, et nettement moins développée, mais son cheptel a triplé entre 2000 et 2016. On comptait ainsi près de 730 détenteurs de caprins en 2016, pour un total de 50 800 caprins. Néanmoins, une grande partie de ces structures est composée de particuliers, détenant quelques animaux, sans vocation de production. Ainsi, les 50 élevages de plus de 100 têtes possèdent à eux seuls en moyenne 900 chèvres et regroupent ainsi près de 90% du cheptel national.

Des systèmes de type néerlandais en Flandre, plus diversifiés en Wallonie

En région flamande, le développement du secteur caprin s'est principalement réalisé dans des élevages livreurs, spécialisés et de grande taille, inspirés du modèle néerlandais. Les cinq Provinces flamandes (Anvers, Limbourg, Brabant flamand, Flandre orientale et Flandre occidentale) détenaient près de 70% du cheptel caprin en 2016, dont 37% pour la seule Province d'Anvers. La croissance du cheptel y a été très rapide, avec un bond de 52% des effectifs entre 2013 et 2016. Une partie des structures caprines récentes ont été créées de toute pièce, par des investisseurs extérieurs au secteur agricole (industrie, télécommunication...). La région Wallonne a en revanche connu une progression de cheptel plus modeste (+9% entre 2013 et 2016). L'amont est composé de livreurs de lait, mais aussi de producteurs fermiers, qui transforment et commercialisent leur lait sur des structures de production plus réduites.

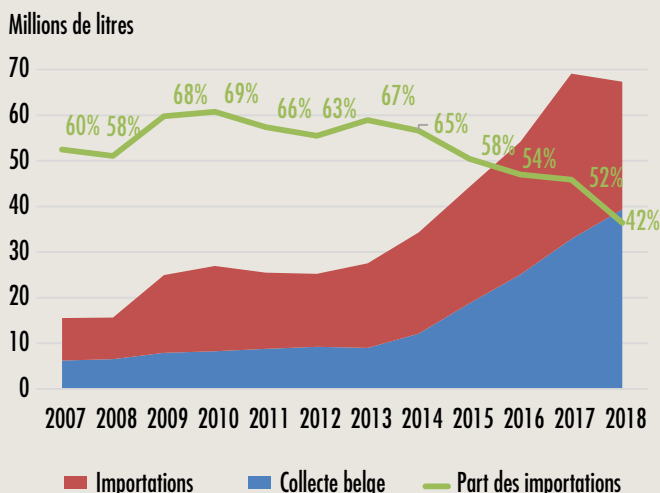
Des filières belges et néerlandaises étroitement imbriquées

Une partie des exploitations caprines belges livrent directement leur lait à des coopératives ou des transformateurs néerlandais, en raison notamment de leur proximité géographique et linguistique. Selon nos estimations, entre 10 et 15 millions de litres de lait de chèvre seraient ainsi directement collectés par des entreprises néerlandaises en Belgique chaque année. Les transformateurs néerlandais considèrent en outre la production belge comme une bonne alternative face au récent *Geitenstop* (Voir chapitre 5), qui bloque l'installation de nouvelles exploitations et l'agrandissement des exploitations existantes dans la plupart des Provinces néerlandaises. Les autres livreurs sont collectés par une des deux laiteries de lait de chèvre en Belgique, *Chèvre Ardennes*, située à Nivelles dans la région Wallonne, et surtout *Capra*, filiale du français Agrilal située à Halen dans les Flandres. À l'inverse, ces deux sociétés belges ont également développé des flux d'import en provenance des Pays-Bas pour compléter leurs approvisionnements, soit via l'organisation d'un circuit de collecte directement auprès de producteurs néerlandais (Capra), soit par l'achat de lait vrac ou de caillé congelé auprès des transformateurs ou traders néerlandais.

Boom de la collecte et des importations de lait « matière première »

Face au développement récent du cheptel chez des livreurs spécialisés de grande taille, la collecte de lait de chèvre a explosé en Belgique. Elle est passé de moins de 10 millions de litres en 2013, à un peu plus de 39 millions en 2018 (x4). Simultanément, les importations de lait de chèvre vrac, collecté directement chez des livreurs néerlandais ou acheté à des collecteurs, ont aussi progressé, mais à un rythme moins rapide. En 2013, elles représentaient près de 67% de l'approvisionnement total des industriels belges, avec près de 18,5 millions de litres. Elles ont poursuivi leur croissance pour doubler en 2017, à 36 millions de litres, puis ont reflué en 2018, à 28 millions de litres (42% de l'approvisionnement total), face à l'engorgement temporaire du marché. Ainsi, l'approvisionnement total des industriels belges s'est établi à près de 67 millions de litres en 2018 (x2,5 entre 2013 et 2018), transformé en partie en fromages ou exportés en vrac ou sous forme de caillé congelé, principalement vers la France.

ÉVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT DES INDUSTRIELS EN BELGIQUE



Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Statbel

3

COMPARAISON DES RÉSULTATS MICROÉCONOMIQUES entre les exploitations néerlandaises et françaises



Les élevages caprins néerlandais ont dégagé de très bons résultats entre 2013 et 2017, grâce notamment à une très bonne productivité du travail, dans un contexte de prix du lait élevé. Ces très bons revenus dégagés expliquent la très forte croissance du secteur depuis 2014. Néanmoins, s'ils ont bien résisté ces dernières années, les élevages néerlandais semblent plus fragiles que les élevages français vis-à-vis de la volatilité du prix du lait et des matières premières.

Comparaison des résultats économiques : les bases de données utilisées

L'analyse et la comparaison des marges brutes et des coûts de production 2017 sont établies à partir des résultats d'exploitations caprines livrant leur lait en laiterie sur la France entière et dans l'Ouest de la France d'une part et des résultats issus des exploitations caprines néerlandaises publiées par l'université de Wageningen (WUR) sur le site Agrimatie (www.agrimatie.nl) d'autre part. En France, ces données ont été acquises et élaborées dans le cadre de l'appui technique CAPT€C, du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage et des suivis COUPROD. Aux Pays-Bas, elles sont issues du travail de compilation et de traitement des données de l'équipe de recherche en économie agricole de Wageningen (LEI), au travers de l'utilisation des bases de données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) et de suivis d'élevages.

COMPARAISON ÉCHANTILLON COUPROD-INOSYS ET RICA EN FRANCE

	COUPROD-INOSYS Ensemble France	RICA
Nombre exploitations	193	52
Nombre extrapolé		1 679
Nombre de chèvres par exploitation	317	297
Volume de lait commercialisé (litres) par ferme	269 300	235 400
Main-d'œuvre atelier	1,8	1,9
Nombre de chèvres par UMO	171	156
Productivité de la main-d'œuvre (litres/UMO)	145 600	123 900
Revenu/UMO exploitant	28 700 €	26 400 €

Source : COUPROD - INOSYS Réseaux d'élevage et RICA France - Traitement Institut de l'Élevage

Les bases de données utilisées pour la France



La base nationale INOSYS Réseaux d'élevage caprin compte 200 exploitations en 2017. Cette base est construite pour couvrir la diversité des systèmes caprins français. Elle est élaborée dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage mis en œuvre par l'Institut de l'Élevage et les Chambres d'Agriculture pour l'ensemble des filières et aussi des entreprises de Conseil Élevage pour la filière caprine. Ces exploitations ont des performances supérieures à la moyenne française.



La base des suivis COUPROD compte 217 exploitations caprines en 2017. Le logiciel COUPROD est un outil multifilières mis au point par l'Institut de l'Élevage et accessible à tous les acteurs de l'élevage. Les données valorisées sur le plan national ont bénéficié de l'accord de leurs réalisateurs.

Plus d'informations sur idele.fr, onglet filières puis caprins.

Pour la France, nous utiliserons les données issues des bases de données COUPROD et Inosys-réseaux d'élevage, afin de faciliter le traitement des données, regrouper des élevages par taille et systèmes et réaliser des comparaisons plus pertinentes par rapport aux systèmes néerlandais (taille d'élevage, localisation géographique, etc...). Si le résultat moyen de l'échantillon utilisé est légèrement supérieur à celui disponible dans le RICA, il reste représentatif des élevages caprins français et de leur diversité.

Des élevages plus grands et plus intensifs aux Pays-Bas

Avec près de 750 chèvres en moyenne, l'échantillon des ateliers caprins néerlandais est constitué de troupeaux un peu plus petits que la moyenne des exploitations caprines néerlandaises mais bien plus

RÉSULTATS TECHNIQUES DES ATELIERS CAPRINS 2017

	Ensemble France	France spécialisés de l'Ouest	Dont 500 chèvres et plus	Pays Bas
Nombre exploitations	188	83	21	28
Nombre UMO	1,75	1,75	2,32	2,5
Nombre de chèvres	307	367	606	746
Lait produit (litres)	263 584	334 042	554 490	789 500
Lait par chèvre (l)	859	910	915	1058
TB (g/l)	37,9	38,4	39	38,2
TP (g/l)	34	34	33,9	33,6
Concentrés troupeau en kg/chèvre	550	604	580	733
Concentrés troupeau en g/litre	641	664	634	693
Ha surface fourragère caprine	27	26	38	21
Nombre de chèvres/ha surface fourragère caprine	11	14	16	36

Source : Données CAPTEC et INOSYS Réseaux d'élevage/ LEI-WUR - Traitement Institut de l'Élevage

RÉSULTATS TECHNIQUES DES ATELIERS CAPRINS 2017

	Ensemble France	France spécialisés de l'Ouest	Dont 500 chèvres et plus	Pays Bas
Produit brut (€/chèvre)	670	701	722	758
dont produit lait (€/chèvre)	630	646	656	705
dont autres produits (€/chèvre)	40	55	56	53
Charges opérationnelles totales (€/chèvre)	286	295	285	380
dont alimentation achetée (€/chèvre)	183	200	196	276
dont autres charges d'élevage (€/chèvre)	103	95	89	104
Marge brute (€/chèvre)	384	406	437	378
Marge brute (€/1000 litres)	447	446	478	357
Marge brute (€/UMO)	67 365	85 144	114 147	112 795

Source : Données COUPROD - INOSYS Réseaux d'élevage et RICA France / LEI-WUR - Traitement Institut de l'Élevage



La productivité du travail semble plus importante dans les exploitations néerlandaises, avec une marge brute à l'unité de main-d'œuvre plus élevée.

grands que ceux de l'échantillon des troupeaux caprins français de l'Ouest (367 chèvres). Les troupeaux néerlandais sont plus productifs que les troupeaux français (+180 litres par chèvre en moyenne). La traite, trois fois par jour dans certains élevages, la pratique de la lactation longue, une utilisation importante de concentrés... expliquent ce surcroît de performance. Les ateliers caprins néerlandais mobilisent moins de surface fourragère et font plus appel aux achats de concentrés et déshydratés que les troupeaux français. Ils détiennent 36 chèvres à l'hectare de surface fourragère contre 14 chèvres par hectare pour les troupeaux français de l'Ouest. Si les rendements fourragers sont plus élevés aux Pays Bas qu'en France, cet écart d'intensification traduit d'abord une autonomie alimentaire plus faible aux Pays Bas qu'en France. Les éleveurs néerlandais achètent en moyenne 190 kg de concentrés et déshydratés de plus par chèvre par an.

Des marges brutes unitaires inférieures à celles des troupeaux français en 2017

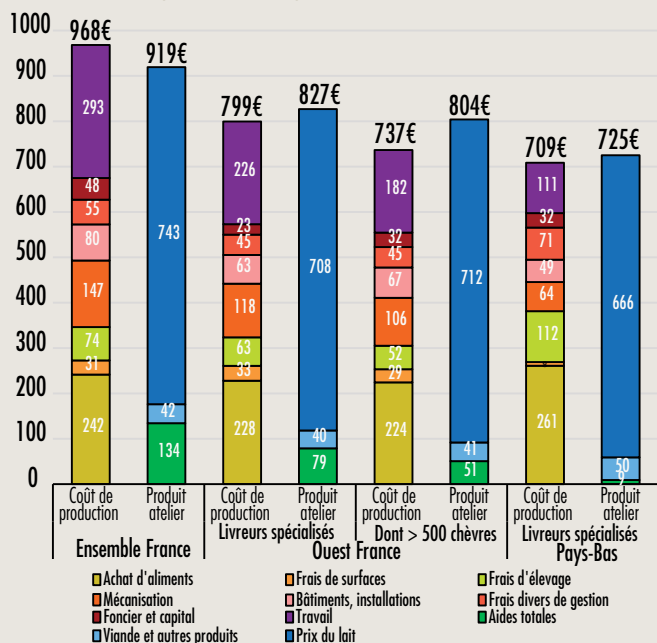
La comparaison des marges brutes unitaires des ateliers entre les deux pays donne un avantage aux troupeaux français, avec +28 €/chèvre et +89 €/1 000 litres. Ramené à la chèvre, le produit des ateliers caprins néerlandais est plus élevé que celui des ateliers français, grâce aux performances des troupeaux et malgré un lait moins bien payé (-54 €/1 000 litres en moyenne). Mais les charges opérationnelles sont également plus élevées. Si le prix des concentrés est plus avantageux aux Pays-Bas qu'en France, notamment en raison de la proximité des ports et des économies d'échelle, les charges d'aliments achetés y sont bien plus élevées compte tenu de l'importance des quantités utilisées. Concernant les autres charges d'élevage, les achats de paille pour la litière et les frais vétérinaires sont également plus élevés aux Pays Bas. En France, des éleveurs produisent tout ou une partie de leurs besoins en paille, mettent parfois en place des échanges paille-fumier. Il faudrait pouvoir préciser la nature des frais vétérinaires aux Pays Bas pour comprendre l'écart avec la France (+12 €/1000 litres en moyenne). Une partie de cet écart peut s'expliquer par le caractère obligatoire de la vaccination contre la fièvre Q. En outre, ils comprennent aussi des frais d'euthanasie des chevreaux mâles, pratique qui n'existe pas en France.

Mais au final, une marge brute plus élevée à l'unité de main-d'œuvre

Avec une productivité du travail plus forte qu'en France, 80 chèvres de plus par unité de main-d'œuvre, les ateliers caprins néerlandais dégagent une marge brute à l'unité de main-d'œuvre plus élevée que les ateliers français. La comparaison avec les grands ateliers français (500 chèvres et plus) redonne néanmoins un petit avantage à la France.

COMPARAISON DES RÉSULTATS MICRO-ÉCONOMIQUES entre les exploitations néerlandaises et françaises

COÛTS DE PRODUCTION ET PRODUITS DE L'ATELIER CAPRIN LAITIÉR, RÉSULTATS 2017 (€/1000 LITRES)



Source : Données CAPTEC et INOSYS Réseaux d'élevage/LEI-WUR - Traitement Institut de l'Élevage

COÛTS DE PRODUCTION ET REMUNERATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE RESULTATS 2017

	Ensemble France	France spécialisés de l'Ouest	Dont 500 chèvres et plus	Pays-Bas
Nombre exploitations	193	102	23	28
Nombre de chèvres	317	380	676	746
Volume de lait commercialisé (litres)	269 300	346 700	637 900	789 500
Main-d'œuvre atelier	1,8	2	3,2	2,5
Nombre de chèvres par UMO	171	187	208	298
Productivité de la main-d'œuvre (litres/UMO)	145 600	170 700	196 800	315 800
Coût de production total (€/1000 litres)	968	799	739	709
Coût de production hors MO (€/1000 litres)	675	573	554	598
dont coût du système d'alimentation (€/1000 litres)	449	402	373	366
Total des produits de l'atelier (€/1000 litres)	919	827	804	725
dont prix du lait (€/1000 litres)	743	708	708	666
Rémunération permise (€/1000 litres)	207	216	185	97
Rémunération permise (SMIC/UMO exploitant)	1,6	2,3	3	2,4
Prix de revient du lait 2 SMIC (€/1000 litres)	792	681	647	643
Prix de revient 0 SMIC (€/1000 litres)	536	493	523	563

Source : Données CAPTEC et INOSYS Réseaux d'élevage/LEI-WUR - Traitement Institut de l'Élevage

Aux Pays-Bas, un coût de production moins élevé grâce à une plus forte productivité du travail

Le coût de production (avec une rémunération à 2 SMIC bruts du travail exploitant) des ateliers caprins des Pays-Bas s'établissait en moyenne en 2017 à 709 €/1 000 litres contre 968 €/1 000 litres pour les livreurs français, soit un différentiel de près de 260 € en faveur des producteurs néerlandais. Ce différentiel se réduit fortement si l'on compare le coût de production des producteurs néerlandais à celui des livreurs de l'Ouest (90 €) et il n'est plus que de 28 €/1 000 litres si on le compare aux élevages de l'Ouest de plus de 500 chèvres, mais il restait toutefois en faveur des Pays-Bas.

C'est sur le poste « travail » et à travers lui, la productivité du travail, que les écarts sont les plus grands entre les deux pays, la rémunération retenue pour les exploitants pour faciliter le calcul étant la même entre les deux pays*. Les élevages néerlandais produisent 170 000 litres de lait de plus par UMO que les livreurs français (soit plus du double), avec près de 130 chèvres de plus par UMO et plus de 210 litres/chèvre. Si on compare les élevages néerlandais avec les élevages de l'Ouest de 500 chèvres et plus, l'écart reste important entre les groupes, avec près de 120 000 litres de plus par UMO pour les Pays-Bas.

Si le poste « aliments achetés » est plus élevé aux Pays-Bas qu'en France, le coût du système d'alimentation y est au final inférieur avec moins de charges d'approvisionnement des surfaces et de mécanisation (ramenées aux 1 000 litres) compte tenu de leur plus forte production de lait à l'hectare. Les élevages néerlandais produisent en effet 37 000 litres de lait à l'hectare contre 9 400 litres pour les élevages français de l'Ouest. Ce constat rejoint celui déjà fait dans le cadre de l'étude bovins lait intitulée « L'Europe laitière du Nord dans l'après-quota » (Dossier du GEB N° 502 – octobre 2019). Concernant le foncier, la location des terres est (d'après nos deux échantillons), 6 fois plus élevée aux Pays Bas (1 180 €/ha en moyenne) qu'en France (170 € en moyenne). Mais compte tenu de la forte production de lait à l'hectare, le montant de charges foncières par 1 000 litres des élevages néerlandais est finalement le même que celui des élevages français. Les performances des animaux et la dimension des exploitations « diluent » aussi le poste « bâtiment ». Seules les charges d'élevage déjà évoquées ci-dessus et les frais divers de gestion sont plus élevés que dans les élevages français.

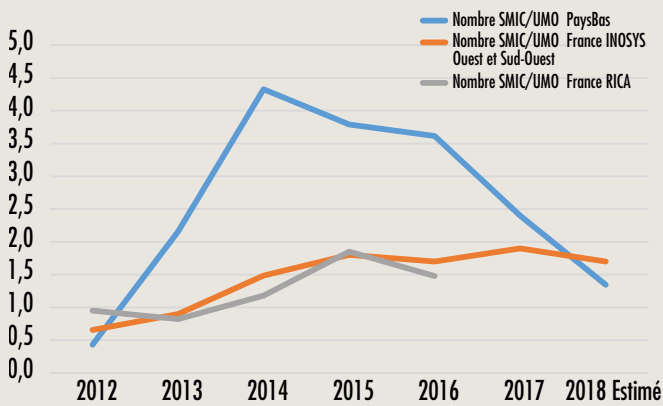
Mais un produit de l'atelier moins élevé qu'en France

Si le coût de production des élevages néerlandais est plus faible que celui des élevages français, le produit de l'atelier l'est également de -77 €/1 000 litres pour le prix du lait et de -125 €/1 000 litres pour les aides. Ces écarts sont moindres entre les élevages néerlandais et ceux de l'Ouest, de -42 €/1 000 litres sur le prix du lait et de -70 €/1 000 litres pour les aides.

Si le prix du lait conventionnel est plus élevé en France qu'aux Pays-Bas, la présence d'élevages sous signes de qualité (AOP...) en France accentue encore l'écart de prix entre les deux pays. Les élevages français perçoivent en plus la prime à la chèvre contrairement aux Pays-Bas et surtout des aides découplées liées aux hectares utilisés pour l'alimentation du troupeau et des indemnités compensatoires de handicap en zones défavorisées, piémonts et montagnes.

*Il faut toutefois noter que selon Eurostat le SMIC brut néerlandais est de 1 636 € mensuel brut début 2020 contre 1 539 € en France

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION PERMISE PAR LES PRODUITS (SMIC FRANÇAIS/UMO EXPLOITANT)



Source : Données INOSYS Réseaux d'élevage - RICA France/WUR Traitement Institut de l'Élevage

Au final, un revenu plus élevé que le revenu moyen français... mais similaire aux systèmes spécialisés de l'Ouest

Au final, la rémunération aux 1 000 litres des élevages néerlandais est bien inférieure à celle des élevages français. Comparé à l'ensemble des élevages français, leur plus forte productivité du travail leur permet tout de même une meilleure rémunération des exploitants, avec 0,8 SMIC de mieux par UMO. Mais les éleveurs français de l'Ouest se rémunèrent autant voire mieux qu'eux en combinant efficacité et dimension.

Pourquoi un tel écart de productivité du travail entre les Pays-Bas et la France ?

La productivité du travail est le principal facteur explicatif des différences de résultats obtenus par les élevages néerlandais et les élevages français. Aux Pays-Bas, les troupeaux sont à la fois plus productifs et plus grands. Des facteurs peuvent expliquer cette différence de taille :

- des contraintes du milieu naturel plus fortes pour certains élevages français ;
- des exploitations plus spécialisées aux Pays Bas ;
- des systèmes et conduites d'exploitation moins diverses aux Pays-Bas ;
- une simplification des pratiques plus répandue qu'en France : lot unique, lactation longue, moins de travaux des champs...;
- une intensification des pratiques plus forte qu'en France avec en particulier la mise en œuvre de 3 traites par jour dans certains élevages et une généralisation plus marquée des lactations longues.

Un modèle moins robuste que les modèles français mais qui semble résilient

Avec une rémunération aux 1 000 litres plus faible que les élevages français, les élevages néerlandais sont plus sensibles à la volatilité du prix du lait et des intrants. Par exemple, avec une augmentation du prix des aliments achetés de 10%, les éleveurs néerlandais verraient leur revenu passer de 2,4 à 1,8 SMIC/UMO, soit une baisse de 25%, alors que le revenu des élevages français de l'Ouest passerait de 2,3 à 2,0 SMIC/UMO, soit une baisse moitié moindre de -13%.

Inversement, une hausse du prix du lait peut permettre une hausse très marquée des revenus. Par exemple, une augmentation du prix du lait de 5% engendrerait une hausse de 33% du revenu des éleveurs néerlandais qui passerait de 2,4 à 3,2 SMIC/UMO, contre seulement +17% pour les élevages français de l'Ouest (de 2,3 à 2,7 SMIC/UMO). Si le prix de revient du lait pour dégager 2 SMIC par UMO exploitant est moins élevé aux Pays-Bas qu'en France, le prix de revient hors travail exploitant (= point mort : prix du lait à partir duquel, toutes charges payées, on commence à rémunérer la main-d'œuvre familiale) y est plus élevé. Avec la PAC actuelle, les élevages caprins français, plus autonomes, demeurent ainsi plus robustes.

COÛT DE PRODUCTION, PRIX DE REVIENT, RÉMUNÉRATION PERMISE... DÉFINITIONS

Le **coût de production de l'atelier** est le résultat d'une approche «comptable» de l'exploitation. Il permet d'évaluer l'ensemble des charges qui ont été engagées au niveau d'un atelier indépendamment de la part d'autofinancement ou de propriété des moyens de production. Exprimé en euros par 1 000 litres de lait commercialisé (filières laitières), par 100 kg de viande vive produite (bovins viande) ou par kg de carcasse d'agneau vendu (ovins viande), le coût de production est composé de trois grandes catégories de charges :

- les **charges courantes** regroupent les dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice (hors cotisations sociales exploitant, ajustées des variations de stocks) ;
- les **amortissements** correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- les **charges supplétives** sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propre, les capitaux propres et le travail. Ce dernier fait l'objet d'un objectif de rémunération fixé à 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre exploitant.

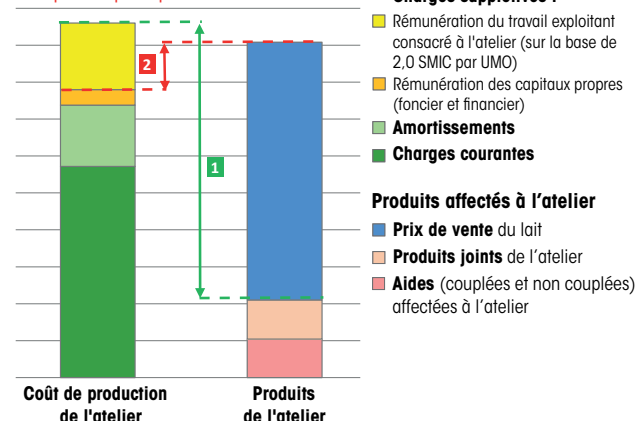
Le **prix de revient du lait** ou de la viande correspond au prix de vente qui, compte tenu des aides et des produits joints, permet de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) aux niveaux définis.

Enfin, la **rémunération du travail exploitant permise par le produit** permet de mesurer la part des produits de l'atelier qui reste pour rémunérer le travail des éleveurs une fois que toutes les charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail exploitant permise par le produit peut être exprimée en euros par 1 000 litres de lait commercialisé, 100 kg de viande vive produite ou kg de carcasse d'agneau vendu et en équivalents SMIC par unité de main-d'œuvre exploitant affectée à l'atelier.

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES DIFFÉRENTS INDICATEURS DE L'APPROCHE COÛTS DE PRODUCTION EN FILIÈRE LAITIÈRE

1 Prix de revient du lait base 2,0 SMIC

2 Rémunération du travail exploitant permise par le produit



Source : GEB - Institut de l'Élevage



L'automatisation de l'alimentation est très répandue dans les systèmes néerlandais, permettant un gain de productivité du travail.

4

ENVIRONNEMENT ET ENJEUX SOCIÉTAUX DEVIENNENT MAJEURS

L'agriculture néerlandaise est particulièrement confrontée aux enjeux environnementaux, au premier rang desquels la gestion des émissions d'azote et phosphore et le respect de la directive nitrates. Les filières les plus dans le collimateur sont l'élevage bovin laitier et les productions hors sol (volaille, porc), soumises à des restrictions environnementales de plus en plus importantes. La filière caprine, qui s'en était jusque-là plutôt préservée n'échappe plus au regard de la société sur l'impact des élevages caprins sur la santé humaine, qui pourrait compromettre son développement à court et moyen termes.



La Directive Nitrates

Les principales productions animales (lait de vache, volailles et porcs) sont régulées aux Pays Bas par le biais de droits à émettre du phosphore et des nitrates (conformément à la Directive Nitrates européenne). Depuis 2011, chaque État membre a dû intégrer dans sa réglementation des mesures visant à l'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des émissions d'azote issues de l'agriculture et notamment de l'élevage. La Commission européenne procède régulièrement à des vérifications du respect de ces mesures. Ces mesures sont appliquées dans les zones classées « vulnérables » par les États membres, c'est-à-dire les territoires dont les eaux présentent de fortes concentrations en nitrates. Pour ces zones vulnérables le plafond maximal d'azote organique épandable, fixé par la Directive Nitrates, est de 170 kg d'azote/ha de SAU et par an,

plafond calculé en moyenne sur l'exploitation à partir de références de rejets azotés des animaux, validées par chaque État membre. Certains pays ont fait le choix de mettre l'ensemble de leur territoire en zone vulnérable. Des dérogations sont alors possibles au plafond dans des conditions strictement définies. C'est le cas des Pays-Bas, mais également des Flandres qui ont obtenu de la Commission européenne le droit de déroger à la limite de 170 kg N en plaçant un bon recyclage de l'azote organique (cf. tableau ci-joint). En contrepartie de cette dérogation, des plafonds d'épandage de l'azote ou du phosphore d'origine organique sont exigés et doivent être strictement respectés.

Cela se traduit concrètement par des plafonds nitrates et phosphore par animal, qui donnent lieu à un plafond global pour l'élevage aux Pays-Bas, mais également par production (bovins lait ; volaille ; porc).

PLAFONDS D'AZOTE ORGANIQUE ÉPANDABLE DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE NITRATES

Plafond Directive Nitrates	Plafonds dérogatoires		
170 kg N/ha/an	200 kg N / ha/an	230 kg N/ha/an	250 kg N/ha/an
France et Wallonie (Belgique)	Flandres (selon couverture des sols, à l'échelle de la parcelle)	Pays Bas (zones sableuses et Flandres (selon couverture des sols, à l'échelle de la parcelle)	Pays Bas (autres zones)

Source : GEB - Institut de l'ÉlevageGEB d'après le journal officiel de la commission européenne



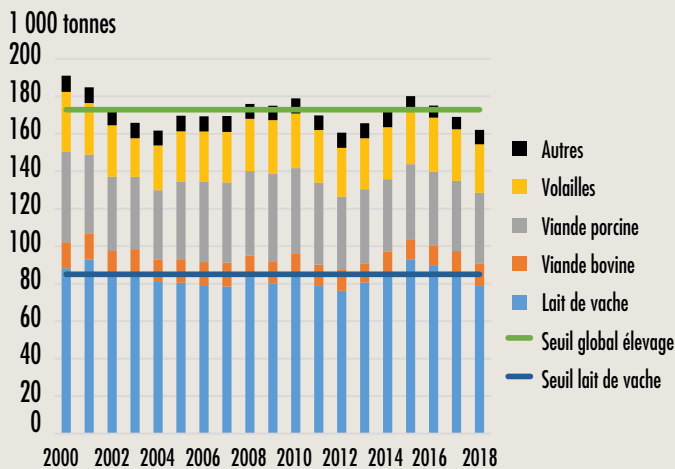
Les Pays-Bas, comme les autres États membres doivent appliquer des mesures visant à l'amélioration de la qualité de l'eau. Au Pays-Bas, la totalité du territoire est classé zone vulnérable.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS D'EXCRÉTION 2018 ET PLAFONDS PAR FILIÈRE

1 000 tonnes	Phosphore		Azote	
	Prévisions excrétiions	Plafond	Prévisions excrétiions	Plafond
Filière bovine laitière	82,4	84,9	292,2	281,8
Filière porcine	37,3	39,7	96,9	99,1
Filière volaille (hors palmipèdes)	27,2	27,4	57,7	60,3
Autres (filière viande bovine, veau, équine, ovine, caprine, cunicode et palmipèdes)	19,6	20,9	55	63,2
TOTAL Pays-Bas	166,5	172,9	501,8	504,4

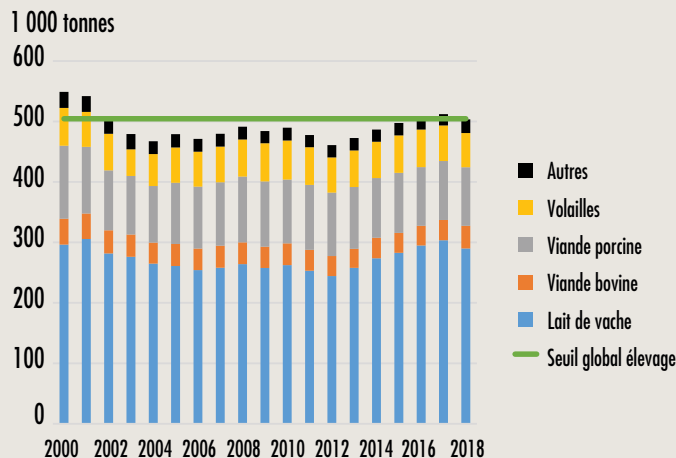
Source : LTO Nederland

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PHOSPHATES AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après CBS - Statline

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE NITRATES AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après CBS - Statline

ÉMISSIONS FORFAITAIRES DE PHOSPHORE ET D'AZOTE POUR LES CAPRINS

Excrétiions forfaitaires 2018	Kg phosphore	Kg azote
Chèvres laitières	10,2	4,3
Chevreaux/chevrettes <4 mois	0,9	0,4
Chevreaux/chevrettes >4 mois	7,4	3,1

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après le Ministère de l'Agriculture néerlandais

Des contraintes environnementales fortes pour la plupart des productions animales

Les productions animales, plus particulièrement le secteur bovin laitier, sont actuellement confrontées à la gestion des émissions d'azote et de phosphore. Lors de la suppression des quotas laitiers en 2015, la production de lait de vache a connu une croissance fulgurante, grâce à une forte hausse du cheptel de vaches. Cet emballement des effectifs, et par conséquent des déjections animales, a conduit au dépassement du plafond phosphore autorisé par la Commission européenne (172,9 millions de kg dont 84,9 millions de kg spécifiquement pour le secteur laitier) depuis 2015. Or, le respect du « plafond phosphore » est une des conditions du maintien de la dérogation à la Directive Nitrates qui permet aux élevages laitiers néerlandais d'épandre jusqu'à 230 ou 250 kg d'azote /ha selon les terres. En cas de non renouvellement de la dérogation, un retour à une limite de 170 kg d'azote serait alors automatique. Les pouvoirs publics ont ainsi été contraints de renforcer la gestion de ces plafonds et leur respect.

Les éleveurs de bovins lait, de porcs et de volailles disposent d'un plafond d'émission par exploitation, produit de l'excrétion forfaitaire par animal (fixée par le Ministère de l'Agriculture) et du cheptel présent sur l'exploitation. Ainsi, pour pouvoir augmenter son cheptel, un éleveur doit préalablement acquérir des droits phosphore ou azote, qui, sous la pression de la demande, ont atteint des montants prohibitifs (4 000 à 6 000 € par vache par exemple).

Une filière caprine jusqu'ici préservée...

La production caprine est restée peu impactée par ce système de gestion des émissions. Un quota d'émission a été fixé pour les « autres filières », comprenant les filières caprine, ovine, équine... sans fixation d'un système de gestion à l'échelle de l'exploitation. Des niveaux d'excrétion forfaitaires par type d'animal permettent ainsi de calculer la contribution totale de la filière à l'excrétion globale en azote et phosphore à partir du cheptel national. Malgré une révision à la hausse du niveau d'excrétion des chèvres en 2015, le plafond « autres filières » n'est pas atteint. Ainsi, en théorie, il n'existe pas de blocage lié aux quotas individuels phosphore ou même azote, pour le développement de la filière. Un éleveur peut lancer un élevage caprin sans investissement financier préalable pour l'achat de quota phosphore, mais reste soumis, comme pour toute activité agricole, à la délivrance d'un permis concernant son installation, incluant une taille maximum de son cheptel.

...mais rattrapée récemment par les contraintes environnementales

Néanmoins, l'élevage caprin néerlandais est considéré comme un élevage intensif, émetteur d'azote et phosphore. Sa croissance très rapide de ces dernières années ne lui permet plus de rester « sous les radars ». Déjà, en octobre 2019, le Ministère de l'agriculture a annoncé des nouvelles normes phosphore et azote pour les « autres productions », applicables en principe à partir de 2020. L'excrétion moyenne par chèvre passerait ainsi de 4,3 kg à 5,2 kg pour le phosphore et de 10,2 à 10,5 kg pour l'azote (9,9 kg pour la production bio), soit une augmentation respective de 21% et 3%. Le syndicat agricole LTO Nederland et *De Groene Geit* (association représentative de la filière caprine bio) remettent en cause la responsabilité de l'élevage caprin dans la hausse de la pollution d'origine animale et souhaitent travailler avec les pouvoirs publics pour mettre en place des plafonds plus bas et plus réalistes. Déjà en août 2019, LTO demandait de laisser le forfait phosphore inchangé (4,3 kg) et de baser l'étalon d'azote sur le rapport N / P2O5 mesuré dans le fumier (8,0 kg). Les négociations s'annoncent cependant difficiles dans le contexte actuel de grandes difficultés à respecter les seuils d'émission de polluant par les filières animales aux Pays-Bas.

4 ENVIRONNEMENT ET ENJEUX SOCIÉTAUX DEVIENNENT MAJEURS



Un développement marqué par les enjeux sociétaux

L'élevage caprin se trouve par ailleurs particulièrement confronté aux enjeux de santé humaine et d'acceptation sociale du modèle d'élevage néerlandais. En effet, une étude épidémiologique intitulée « *Veehouderij en gezondheid omwonenden* » (VGO), littéralement « élevage et santé des résidents locaux », a été réalisée récemment par l'Institut national de santé publique et de l'environnement (Ministère de la santé). Celle-ci a mis en exergue dans son deuxième rapport d'étape de juin 2017 un risque d'affections pulmonaires supérieur dans un rayon de 2 km autour des élevages qualifiés d'intensifs (dont caprins) des régions du Nord Brabant et de Limbourg (Provinces avec la plus forte densité d'élevage au km²) mettant en cause la teneur importante en bactéries et poussières fines à proximité de ces élevages, notamment caprins.

L'image de l'élevage de chèvres à l'épreuve

Déjà en 2009, la forte densité de population et d'élevage dans les régions du sud des Pays-Bas avait été identifiée comme facteur épidémiologique dans l'apparition de cas humains de fièvre Q. Des recherches complémentaires se poursuivent dans le cadre du troisième volet de l'étude, VGO3, confiées à l'Institut des sciences de l'évaluation des risques de l'Université d'Utrecht, l'Institut national de la santé publique et de l'environnement et l'Université de Wageningen. Les données suivantes vont être étudiées :

- Données anonymes de 110 000 patients,
- Questionnaire à plus de 14 000 personnes,
- Recherche médicale sur près de 2 500 personnes pour la recherche d'anticorps dans le sang, la fonction pulmonaire et la présence de bactéries résistantes dans le nez et les selles.

En outre, les chercheurs ont également effectué des analyses de l'air afin de déterminer la concentration des substances selon la distance des fermes d'élevages et le niveau d'exposition des habitants. Cette étude exclut la fièvre Q comme facteur expliquant la hausse du nombre de pneumopathies constatées dans la mesure où la vaccination des troupeaux est obligatoire dans tous les élevages caprins. Cependant depuis l'épisode de fièvre Q de 2009, la société civile est particulièrement sensible à l'impact potentiel de l'élevage caprin sur la santé humaine. En outre, on voit apparaître des questionnements sociétaux sur le bien-fondé de l'agrandissement permanent des troupeaux. Des réunions d'information locales ont lieu actuellement pour expliquer la 3^{ème} phase de cette étude qui vise à approfondir les facteurs explicatifs de la hausse des pneumopathies à proximité des élevages caprins et à préciser le rôle des endotoxines dans le cas des élevages de porcs et de volaille.

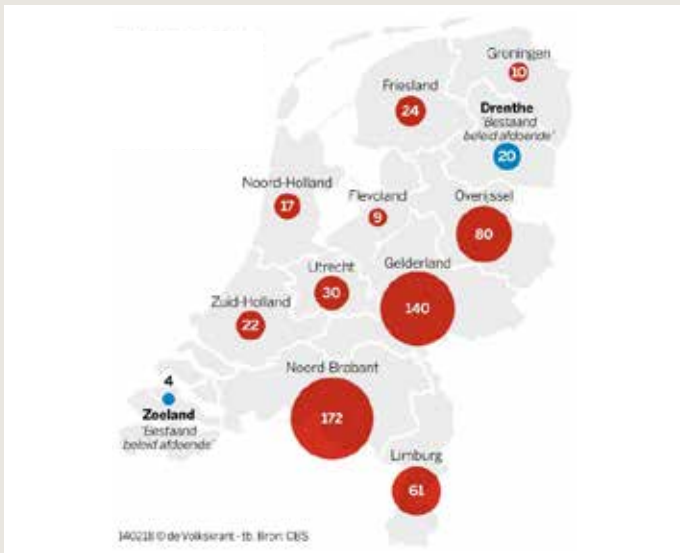
La fièvre Q est une zoonose largement répandue dans le monde, y compris chez les caprins. L'infection chez l'Homme se fait essentiellement par voie aérienne, par inhalation de particules chargées en Coxiella, issues de produits d'avortements, d'excréments ou de poussières provenant d'élevages infectés. L'apparition de cas ou d'épidémies dans la population humaine est également favorisée par une topographie et des conditions météorologiques favorisant la diffusion aérienne des particules.

L'épidémie de grande ampleur en 2007-2010 aux Pays-Bas, avec plus de 4 000 cas humains avait entraîné des mesures de gestion drastiques pour les élevages caprins, avec l'abattage de 40 000 caprins entre 2009 et 2011, principalement dans le Sud et l'Est du pays. Depuis, la vaccination des troupeaux contre la fièvre Q est obligatoire à titre préventif dans les élevages ovins et caprins néerlandais. Malgré l'absence d'épidémie de grande ampleur depuis, la fièvre Q reste encore très présente dans les esprits, notamment dans les zones fortement peuplées du Sud, qui sont également les zones à plus forte densité caprine.

Le « *geitenstop* », coup d'arrêt au développement de la filière ?

En réaction aux premiers résultats de cette étude épidémiologique, certaines Provinces avaient décidé dès 2017 de prendre des mesures législatives visant à stopper l'installation ou l'agrandissement

ARRÊT DES EXPLOITATIONS CAPRINES DANS PRESQUE TOUTES LES PROVINCES. NOMBRE TOTAL DE CHÈVRES X 1 000



La concentration de la production se poursuit dans un faible nombre de très grandes exploitations, parfois multisites

Source : CBS

des troupeaux caprins selon le principe de précaution. En 2019, 9 Provinces sur 12 avaient pris des arrêtés visant à geler les projets, pour des durées variables. Depuis, la Frise, territoire à faible densité caprine, a levé cette interdiction (juillet 2019).

Fin 2019, d'autres Provinces ont décidé d'assouplir les conditions de ce *geitenstop*, comme le Limbourg (région du Sud limitrophe de l'Allemagne) : l'agrandissement d'une ferme caprine peut être autorisé s'il est accompagné d'une amélioration sa situation actuelle (moins d'émissions, fumier non stocké à l'air libre...). Mais un tel agrandissement n'aurait le feu vert des autorités que si un autre élevage de chèvres cessait complètement son activité sur le même territoire.

Selon les opérateurs interrogés, le *geitenstop* n'a pas eu d'effet encore perceptible sur la croissance de la production, étant donné que les éleveurs caprins, forts de l'expérience des références historiques retenues lors des plans de régulations des autres productions, ont anticipé et obtenu des permis d'agrandissement. En outre, la filière s'attend à une levée des interdictions à court terme (2-3 ans), et considère même parfois ce *geitenstop* comme une opportunité pour éviter une croissance trop rapide. Néanmoins, la pression sociétale se fait toujours plus forte sur l'élevage caprin et sur son développement (agrandissement permanent), et il n'est pas exclu que les décisions d'interdiction actuelles prises par les Provinces soient prolongées bien après 2021.



La forte densité d'animaux dans les exploitations devient une problématique sociétale en lien avec les récentes études épidémiologiques.

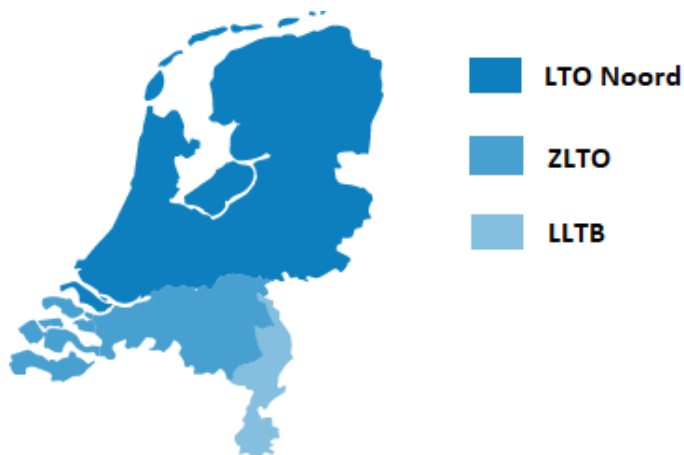
5

UNE FILIÈRE CAPRINE QUI S'EST ORGANISÉE RÉCEMMENT

La filière caprine néerlandaise s'est aujourd'hui relativement bien organisée. Pourtant, avec une forte compétition entre un nombre réduit d'acteurs, elle a longtemps eu du mal à s'organiser pour mener des actions de filière. Mais la crise de la fièvre Q, la question sanitaire, le renforcement des thématiques environnementales ou encore d'acceptation sociale de l'élevage ont poussé éleveurs et transformateurs à se réunir pour mener des actions collectives.



METTRE UNE CARTE DE LA REPRÉSENTATION RÉGIONALE DES DIFFÉRENTS SYNDICATS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après LTO Nederland

Un syndicat de producteurs fort

L'amont de la filière est représenté par le syndicat LTO Nederland, ou « Association néerlandaise d'agriculture et d'horticulture ». Il est organisé en 3 syndicats régionaux :

- Le LTO-Noord, représentant les agriculteurs des 9 Provinces les plus au Nord, celles de la Frise, de Groningue, de Drenthe, d'Overijssel, du Flevoland, des Hollandes septentrionale et méridionale, d'Utrecht et de la Gueldre du Nord. Cette section régionale est la plus importante et regroupe près de 2/3 des membres de LTO
- Le ZLTO regroupe les agriculteurs des régions de Zélande, du Brabant du Nord et de la Gueldre du Sud.
- Enfin, le LLTB regroupe les agriculteurs de la Province de Limbourg.

Ensemble, ils représentent plus de 35 000 entrepreneurs et employeurs agricoles du Pays. LTO Nederland s'est dotée également depuis 2002 d'une branche de services et de conseil LTO *Ledenvoordeel*, réservé aux membres adhérents. Il existe 19 sections au sein de LTO, pour les différentes filières animales et végétales, le bio et l'agriculture multifonctionnelle, présidées chacune par un représentant ou porte-parole. Jos Tolboom, éleveur dans la Province d'Utrecht est actuellement le président de la section caprine de LTO Nederland. Des commissions thématiques sont également très actives au sein de LTO, notamment pour traiter les problématiques d'actualité telles que le bien-être animal ou l'environnement.



La Platform a lancé fin 2018 la campagne de communication « *Ontdek de geiten* » (Découvrez la chèvre) qui a pour but de communiquer sur la filière caprine, ses acteurs et ses produits. Un site web et un dispositif de réseaux sociaux ont été créés pour sensibiliser le grand public et les médias sur les enjeux actuels de la filière, le programme de durabilité, et relaient également la campagne de communication sur la viande caprine « *Meat the male* ».

L'initiative a été motivée par une volonté de transparence, suite aux questions que suscitent les résultats de l'étude épidémiologique « *élevage et santé des résidents locaux* » et les pratiques en élevage caprin en général.

Un regroupement plus récent des transformateurs

Les transformateurs de lait de chèvre sont fédérés au sein de NGZO (*Nederlandse Geitenzuivel Organisatie*). Cette fédération regroupe les entreprises de collecte et de transformation du lait de chèvre. Elle est née à l'issue de la crise fièvre Q en 2009. En pleine tourmente, les transformateurs caprins avaient alors décidé de s'organiser pour parler d'une seule voix avec les ministères de l'agriculture et de la santé. Les priorités de travail identifiées à l'époque étaient d'assurer la défense de la filière caprine, de se doter d'un porte-parole (qui est un président salarié indépendant et non pas un représentant issu d'une laiterie), et de mettre en place un programme qualité pour le lait de chèvre, sorte de charte des bonnes pratiques en élevage caprin. En 2010, NGZO regroupait déjà 85% de la collecte nationale. Aujourd'hui, la fédération regroupe près de 99% du lait de chèvre avec l'adhésion des *traders* de lait de chèvre indépendants.

Une interprofession créée en 2017

Jusqu'en 2014, *Productschap Zuivel*, le « FranceAgriMer néerlandais », était la structure où se retrouvaient les représentants des filières agricoles, y compris de la filière caprine, et les pouvoirs publics. Les missions principales concernaient la défense des intérêts des filières, la définition et le suivi des programmes de recherche et développement et la promotion des produits. Depuis le 1^{er} janvier 2015, suite au désengagement financier de l'État, un certain nombre d'activités a été repris uniquement pour le lait de vache dans le cadre de *ZuivelNL*, une association créée par la Dutch Dairy Organization (NVO) et LTO Nederland, qui regroupe également l'association de défense des industries laitières *Gemzu* et le NMV (Union Néerlandaise des producteurs de lait). *Productschap Zuivel* publiait sur son site internet des données de collecte mais également de prix du lait de chèvre. Sa disparition a abouti à la perte d'un certain nombre d'informations statistiques pour les acteurs de la filière néerlandaise.

En réponse à ce manque d'information et de transparence du marché pour le lait de chèvre, la section caprine de LTO Nederland et NGZO se sont rassemblés pour créer l'interprofession du lait de chèvre appelée la *Platform Melkgeitenhouderij*. Sa création a été officialisée le 2 janvier 2017.

Il s'agit donc d'une interprofession à 2 collèges, celui des producteurs (section caprine LTO) et celui des transformateurs (NGZO). Les décisions se prennent à l'unanimité avec comme moteur la recherche de consensus dans l'intérêt de la filière caprine. Le budget, alimenté par une cotisation volontaire obligatoire payée par les producteurs et les transformateurs, s'élève à environ 200 000 € qui permettent de mener une très modeste campagne de promotion sur les fromages de chèvre, mais également de financer des projets de recherche et développement axés essentiellement sur la santé et le bien-être des animaux.



UNE FILIÈRE CAPRINE QUI S'EST ORGANISÉE RÉCEMMENT



Une charte de bonnes pratiques en élevage caprin

Il existait depuis plusieurs années une charte de production caprine, gérée au sein de l'association VGZK (Association de contrôle de la qualité de l'élevage caprin), appelée *Kwaligeit*. Depuis 2012, le développement et la gestion de ce programme qualité ont été repris par NGZO, l'association de collecteurs et transformateurs de lait de chèvre.

Kwaligeit est à l'image du code mutuel français, qui comprend à la fois les exigences réglementaires, européennes et nationales, et celles décidées par la filière, en commun accord avec la section caprine de LTO Nederland. Le cahier des charges *Kwaligeit* comprend 5 modules thématiques :

1. Description de l'exploitation
2. Produits vétérinaires
3. Santé et bien-être des animaux
4. Nourriture et eau
5. Traite et refroidissement

Ils sont complétés par un module spécifique pour les producteurs de lait destiné à être transformé en IGP *Hollandse Geitenkaas* (Fromage de chèvre hollandais), portant sur des critères sur l'alimentation des chèvres.

Le programme est contrôlé par l'organisme certificateur indépendant Qlip, qui est également le principal laboratoire d'analyses des Pays-Bas. Il effectue des audits chez les producteurs caprins afin de vérifier leur conformité par rapport au cahier des charges. Ce dernier est disponible sur le site de NGZO et est actualisé régulièrement. La version 2019 comporte quelques points particuliers.

ÉVOLUTION DES VALEURS LIMITE ET D'AVERTISSEMENT DE MORTALITÉ DES CHEVREUX EN ÉLEVAGE DU SYSTÈME KWALIGEIT

Trimestre	Seuil d'alerte	Plafond
Du T4 2018 au T3 2020	> 12.3% - 19.6%	>19.6%
À partir du T4 2020	> 9.3% - 12.3%	>12.3%

Source : Kwaligeit

OBJECTIFS D'ENGRASSEMENT DES CHEVREUX EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (KWALIGEIT)

Année	% minimum d'animaux engraisés
2019	30%
2020	50%
2021	75%
2022	100%

Source : Kwaligeit

Au niveau sanitaire, l'éleveur doit prouver qu'il a mis en place un **programme de lutte contre l'abcès caséeux** ou qu'il n'y a pas d'animaux présentant des signes cliniques d'abcès caséeux. D'autre part, afin de **lutter contre la fièvre Q**, la vaccination des chevrettes est obligatoire et tout animal introduit dans l'exploitation doit être issu d'un élevage testé négativement ou vacciné avant introduction dans l'élevage.

En termes de bien-être animal, le cahier des charges impose des normes sur les conditions de logement des chèvres. La surface minimale par chèvre présente est de 1,3 m² en stabulation libre paillée et de 1,1 m² en stabulation avec caillebotis. Si ces normes paraissent peu contraignantes, la thématique de la **mortalité des chevreaux** semble en revanche devenir une considération majeure de la filière, avec un durcissement des règles en 2019. L'éleveur doit en effet calculer le taux de mortalité des chevreaux de son exploitation. En outre, il est considéré responsable de la mortalité de tous les chevreaux nés à la ferme jusqu'à l'âge de 21 jours quel que soit le lieu où la mort survient (c'est-à-dire même lorsque les chevreaux ont été envoyés dans un atelier d'engraissement). Le taux de mortalité, c'est-à-dire la moyenne annuelle mobile actualisée chaque trimestre, doit se situer en dessous d'une valeur maximale. S'il est supérieur à cette valeur, l'éleveur doit mettre en place un plan d'action. Le système *Kwaligeit* définit également une valeur intermédiaire dite d'avertissement, qui a pour fonction d'alerter l'éleveur sur la détérioration du taux de mortalité de son élevage. Ces valeurs ont été actualisées en 2019 avec un objectif marqué de réduction de la mortalité à moins de 12,3% fin 2020. Par ailleurs, le cahier des charges stipule que l'éleveur doit assurer la commercialisation de ses chevreaux, afin d'éviter le développement des pratiques d'euthanasie d'animaux à la ferme. La destination des chevreaux doit être justifiée par le biais des données d'identification, de factures de commercialisation et des bordereaux d'équarrissage.

En **agriculture biologique**, les éleveurs doivent engraisser leurs chevreaux à la ferme, et ne peuvent sortir de l'exploitation qu'à 21 jours minimum. L'objectif est de 100% de chevreaux engraisés à la ferme en 2022, avec des objectifs intermédiaires chaque année (voir tableau).

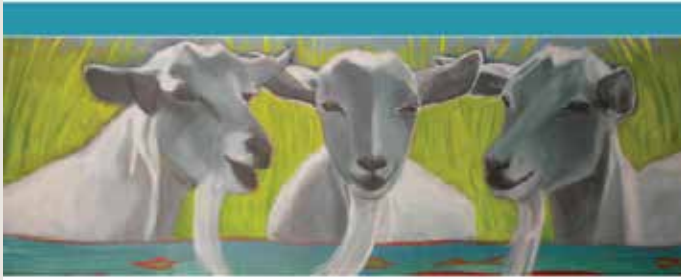
Une évolution réglementaire des règles d'identification de l'ensemble des chevreaux

Le délai dans lequel la naissance des caprins doit être déclarée dans la base de données nationale d'identification devrait passer de 6 mois à 7 jours à compter de 2020.

Telle a été la décision que la ministre Carola Schouten a prise. Plus tôt dans l'année, celle-ci avait exprimé au Parlement son inquiétude face au taux de mortalité important des chevreaux.

En plus du délai drastiquement raccourci, les éleveurs devront déclarer

le sexe et la date de naissance exacte de l'animal et signaler les morts-nés.



Uitvoeringsagenda Duurzame Geitenzuivelketen

Un programme de durabilité pour la filière caprine

En plus de cette charte de bonnes pratiques d'élevage, LTO et NGZO (regroupés au sein de leur plateforme interprofessionnelle) ont travaillé à la mise en place d'un programme de durabilité de la filière, le *Duurzame GeitenZuivel Keten* (DGZK), littéralement « la chaîne de production laitière caprine durable ». L'objectif est de prendre en compte les nouvelles attentes de la société néerlandaise sur les modes d'élevage.

Ce programme, dont la réflexion a démarré en 2016, est articulé en 3 axes : la santé et le bien-être des animaux, l'énergie et le climat, et l'image de l'élevage. Il fonctionne grâce à un système de points basé sur les pratiques des éleveurs. Le DGZK est devenu opérationnel en 2018. Selon la plateforme interprofessionnelle, un an après son lancement, 65% des éleveurs caprins avaient adhéré volontairement à la démarche.

Une volonté de réguler la production et d'encadrer le développement de la filière

La mise en place du programme DGZK est une réponse de la filière face à la remise en cause du modèle d'élevage caprin néerlandais par les consommateurs/citoyens. Il est notamment attaqué pour son impact sur la santé publique, suite à la crise de la fièvre Q qui reste encore vivace dans l'esprit des Néerlandais et à la publication du rapport faisant le lien entre élevage caprin et augmentation de la fréquence des pneumonies, ainsi que pour son impact environnemental.

Face à la croissance effrénée du secteur depuis 2014, la filière semble vouloir s'organiser pour maîtriser la croissance du secteur, de façon responsable et durable. Aujourd'hui la filière laitière caprine est dans une situation jugée saine, avec un équilibre de l'offre et la demande, que les

producteurs et transformateurs souhaitent préserver. Cet équilibre pourrait être perturbé si la production de lait de chèvre connaissait une expansion forte et soudaine, comme cela a déjà été le cas. Une hausse incontrôlée de l'offre de lait entraînerait un engorgement et une probable baisse des prix.

Sans réglementation environnementale contraignante à l'échelle de l'exploitation (dans le sens où il n'y a pas de droit phosphore ou azote individuel), la production caprine a été une production refuge à plusieurs reprises : en 1986 avec la mise en place des quotas, dans les années 2000... Ces différentes vagues d'installation caprine dues à des reconversions avaient entraîné de fortes perturbations du marché.

Les acteurs de la filière redoutent à nouveau ce phénomène, même si leurs craintes sont à relativiser compte tenu des contraintes environnementales renforcées auxquelles la filière caprine n'échappera pas.

Conscients qu'une régulation des volumes à l'échelle collective n'est pas permise par le droit de la concurrence européen, producteurs et transformateurs, réunis au sein de la *Platform* ont fait le choix d'une maîtrise indirecte moyennant un encadrement renforcé des conditions de production, notamment sur les aspects chevreux.

Pour une partie des transformateurs, il est préférable d'anticiper et travailler sur l'acceptation sociétale de l'élevage caprin pour éviter une dérive de la production qui obligerait l'État à imposer des réglementations limitantes avec des plafonds d'émission de phosphore ou d'azote à l'échelle des exploitations caprines.

Un plan d'action pour accélérer le virage de durabilité

Avec la pression de la société et des politiques qui s'est accentuée à l'automne 2019, les opérateurs caprins ont proposé un plan d'action « Accélérer la durabilité de la production laitière caprine » aux pouvoirs publics, basé sur le programme de durabilité DGZK, qui avait reçu préalablement le soutien de la Ministre de l'agriculture Carola Schouten. Ce plan d'actions a été étudié en septembre par la Chambre des représentants. Il définit des objectifs et des mesures contenues dans le programme DGZK telles que les soins aux jeunes caprins, la réduction de l'utilisation d'antibiotiques, la gestion des zoonoses, l'intégration sociale et l'énergie et le climat. Ce plan se veut le cadre du développement maîtrisé et responsable de la filière pour les prochaines années.



Les opérateurs de la filière souhaitent profiter de du programme de durabilité pour encadrer le développement des exploitations caprines.

6

FROMAGES PRESSÉS ET POUDRES INFANTILES : des marchés porteurs

Impactés par la forte baisse de la demande française lors de la crise des surstocks de 2019 à 2012, les industriels néerlandais ont mené une stratégie payante de diversification des transformations et des débouchés, vers l'UE mais aussi au grand export. Si une partie du lait reste commercialisée en vrac ou en caillé congelé, la part du lait transformé aux Pays-Bas a bien progressé, ainsi que sa valorisation.



RÉPARTITION DES COLLECTEURS/TRANSFORMATEURS AUX PAYS-BAS ET EN BELGIQUE



Source : <https://melkweg.eu/>

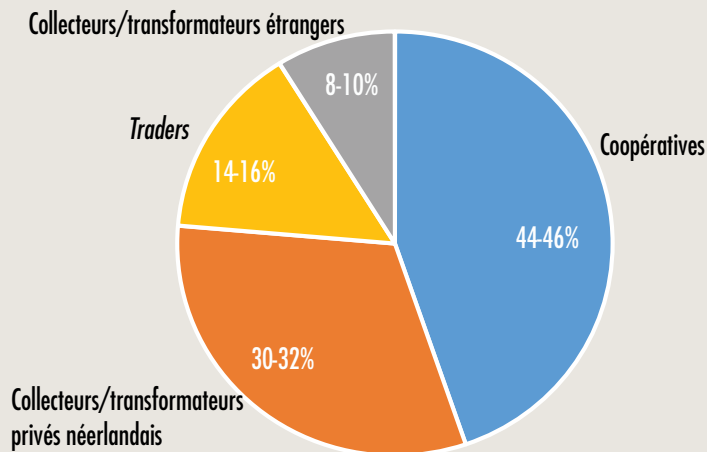
Une collecte concentrée, principalement réalisée par des coopératives

La majorité de la collecte est réalisée par des coopératives de collecte, qui commercialisent leur lait à des transformateurs privés dans le cadre de contrats d'approvisionnement.

Une industrie laitière concentrée

Au début des années 2000, l'aval de la filière caprine néerlandaise s'est progressivement concentré via des fusions/acquisitions. Ainsi, une quinzaine d'entreprises seulement restent impliquées dans la collecte et la transformation du lait de chèvre, avec près des deux tiers des volumes totaux absorbés par les cinq premiers collecteurs selon nos estimations. La première coopérative, *CBM (Coöperatieve Belangenvereniging Melkgeitenhouderij)* collecte près de 90 millions de litres, chez 85 livreurs. Elle est suivie par l'entreprise privée *Holland Goat Milk (HGM, anciennement Hyproca Goat Milk)*, partie prenante du groupe *Ausnutria*, qui collecterait près de 60 millions de litres. Les autres collecteurs absorberaient chacun entre 10 et 40 millions de litres, exception faite de quelques entreprises de taille réduite, constituées généralement par des livreurs de grande taille qui s'impliquent dans la collecte et le négoce de lait en vrac ou dans la transformation de produits pour des marchés de niche.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE DE LAIT DE CHÈVRE NÉERLANDAISE PAR TYPE D'OPÉRATEUR EN 2019



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat, entretiens et sites internet des entreprises



Camion de lait de chèvre CBM.

Des coopératives à la manœuvre pour la collecte

- Les coopératives collectent un peu moins de la moitié des volumes. La plus grande partie d'entre elles exercent uniquement une activité de collecte et commercialisent le lait de leurs adhérents à des transformateurs privés ou coopératifs, dans le cadre de contrats de livraison. Elles disposent d'une logistique légère, car elles font intervenir des prestataires spécialisés dans la collecte et le transport du lait. On peut ainsi citer *CBM*, le leader de la collecte de lait de chèvre aux Pays-Bas qui vend une partie de son lait à *Friesland Campina*, ou encore la coopérative *Amalthea, Organic Goatmilk Cooperative (OGC)*, la 1^{ère} coopérative de collecte de lait de chèvre bio de l'UE à 28, ainsi que les coopératives partenaires *Rouveen* et *BGNN (Belangenvereniging Geitenhouderij Noord Nederland)*.

- Les transformateurs privés néerlandais collectent directement 30 à 32% de la production nationale et complètent généralement leurs approvisionnements par des achats aux coopératives de collecte via des contrats d'approvisionnements. On peut citer la société *Holland Goat Milk (HGM, anciennement Hyproca Goat Milk)*, qui gère la collecte pour le groupe spécialisé dans les poudres de lait *Ausnutria, Bettinehoeve*, entreprise qui produit des fromages et des poudres de lait et de lactosérum, ainsi que les fromagers *Henri Willig* et *DeJong*.

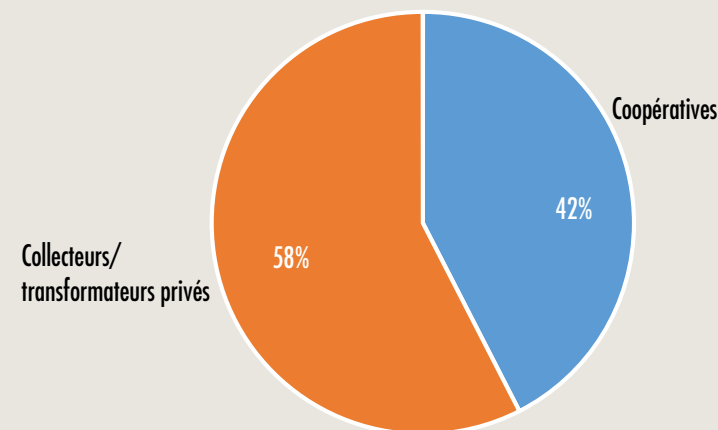
- Maillon de la filière inexistant en France, les *traders* de lait de chèvre absorbent 14 à 16% des volumes de lait de chèvre néerlandais. Deux sociétés, *Milkconnect* et *Melkweg*, dominent le secteur, aux côtés de quelques producteurs de taille importante qui s'impliquent dans le négoce du lait. Ces structures sont nées au début des années 2000, période caractérisée par une forte demande des transformateurs français, d'initiatives individuelles de livreurs de lait qui ont décidé de reprendre la main sur la commercialisation en direct, sous contrat ou sur le marché spot. Elles ont ensuite progressivement développé leurs volumes en collectant du lait chez des éleveurs voisins et en diversifiant leurs clients.

- Enfin, 8-10% du lait de chèvre néerlandais, soit 30 à 40 millions de litres, sont collectés directement chez les éleveurs par des collecteurs/transformateurs hors des frontières, principalement en Belgique. À l'inverse, des laiteries néerlandaises, principalement situées dans le sud du pays, collectent du lait directement en Belgique voire en Allemagne. On peut ainsi estimer qu'entre 13 et 16 millions de litres viennent compléter l'approvisionnement des industriels néerlandais.

Une transformation dominée par les entreprises privées

Trois coopératives transforment du lait de chèvre aux Pays-Bas : le géant néerlandais *FrieslandCampina*, qui s'approvisionne auprès de la coopérative de collecte *CBM*, suivi d'*Amalthea* (ou plutôt de sa filiale privée *Amalthea BV*) et de *Rouveen*. Ensemble, elles transforment près de 42% des disponibilités néerlandaises selon nos estimations, nettement moins que les laiteries privées (58% de la collecte nationale). Après une période de très forte croissance, l'entreprise *Ausnutria*, spécialisée dans les ingrédients secs, semble être devenue le 1^{er} transformateur de lait de chèvre aux Pays-Bas, avec plus de 100 millions de litres transformés en 2018. Elle est suivie par l'entreprise *Bettinehoeve*, qui produit à la fois des fromages lactiques et de la poudre de lait de chèvre et a récemment été rachetée par le groupe suisse *EMMI*. On peut également citer les fromagers *Henri Willig*, positionné sur des fromages à pâte pressée, et *De Jong*, sur des produits lactiques.

RÉPARTITION DE LA TRANSFORMATION DU LAIT DE CHÈVRE AUX PAYS-BAS EN 2019



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat, entretiens et sites internet des entreprises

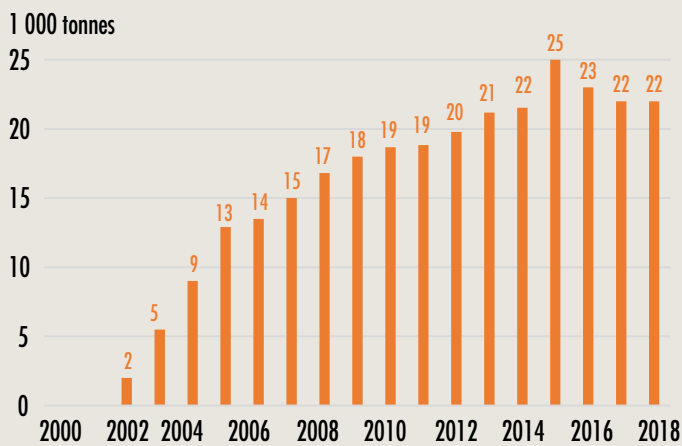
6

FROMAGES PRESSÉS ET POUDRES INFANTILES : des marchés porteurs



Diversité de l'offre de fromages.

FABRICATIONS INDUSTRIELLES NÉERLANDAISES DE FROMAGES PUR CHÈVRE



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat

Les Pays-Bas, de fournisseur de lait matière première à transformateur de produits finis

Le développement de la filière caprine néerlandaise s'est, dans un premier temps, focalisé sur la réponse à la demande française en lait matière première. Pénalisées par l'absence de tradition de production et de consommation sur le marché domestique, les fabrications industrielles de fromages de chèvre étaient encore quasi-inexistantes au début des années 2000. Seuls quelques éleveurs fermiers de chèvres, pionniers sur ce segment, transformaient une partie de leur production à la ferme, en fromages sur des marchés de niche. Face à la moindre valorisation du lait et à la dépendance accrue aux fluctuations du secteur français, la filière néerlandaise a progressivement investi dans la transformation.

Des pâtes pressées traditionnelles aux Pays-Bas et des lactiques d'inspiration française

D'un côté, des transformateurs de lait de vache se sont investis, tels que *Campina* (devenue ensuite *Friesland Campina*) en collaboration avec la coopérative *CBM*, ou *Van Dijk* puis *Joop de Groot* de *Bodegraven* pour la coopérative *Amalthea*. Ces transformateurs bénéficiaient d'une maîtrise technique et industrielle des processus de transformation de fromages à pâte pressée traditionnels, type gouda, qu'elles ont transposé au lait de chèvre pour élargir leur gamme. De l'autre, certaines entreprises telles que *Bettinehoeve*, *Henri Willig*, *DeJong* ont été progressivement créées par des livreurs de lait de chèvre qui se sont impliqués dans la transformation. Ils ont progressivement complété leurs approvisionnements par l'achat de lait auprès d'autres producteurs, et finalement abandonné la production de lait de chèvre pour se focaliser sur la transformation. Si *Henri Willig* est resté sur des fromages à pâte pressée, *Bettinehoeve* et *DeJong* ont en revanche développé des fabrications de fromages lactiques d'inspiration française.

Les fabrications de fromages de chèvre plafonnent depuis 2017

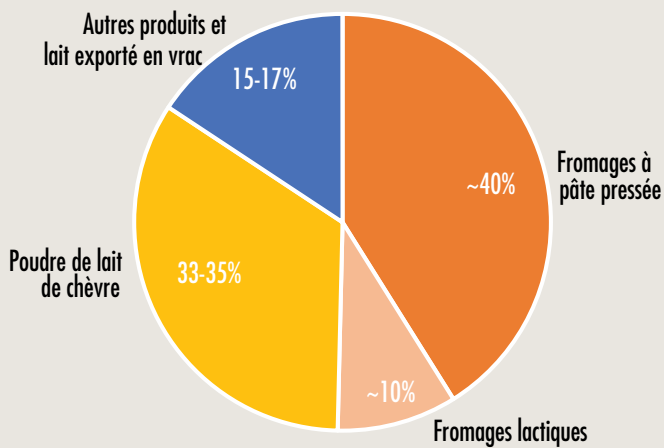
La production industrielle de fromages pur chèvre a ainsi très nettement progressé. Quasi-inexistante au début des années 2000, elle a atteint près de 13 000 t en 2005, puis a presque doublé en 10 ans pour atteindre un pic à 25 000 t en 2015, pour retomber à près de 22 000 t en 2017 et 2018. Les fabrications de fromages de chèvre semblent ainsi plafonner ces dernières années. Elles sont constituées principalement de fromages à pâte pressée, type gouda de chèvre, transformation traditionnelle aux Pays-Bas, qui absorbent près de 40% de la ressource laitière transformée selon nos estimations. Contrairement aux fromages lactiques (10% de la ressource) qui ont une durée de vie assez courte, ces fromages peuvent être stockés de nombreux mois.



Le *Hollandse Geitenkaas*, un « gouda » de chèvre sous Indication Géographique Protégée

Afin de mieux valoriser et défendre une production de fromages de chèvre à pâte pressée récente, mais inspirée des fabrications traditionnelles néerlandaises de fromages type « gouda », la filière caprine néerlandaise a obtenu en 2015 la reconnaissance du **Hollandse Geitenkaas**, littéralement fromage de chèvre hollandais, en IGP. Les fromages doivent être fabriqués avec du lait néerlandais, par des transformateurs néerlandais adhérents à NGZO. Les 4 transformateurs de pâtes pressées néerlandaise, *FrieslandCampina*, *Amalthea*, *Rouveen* et *Henri Willig* ont adhéré à cette démarche.

ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DE LA COLLECTE DE LAIT DE CHÈVRE AUX PAYS-BAS



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après ProductshopZuivel, ZuivelNL, Eurostat et entretiens.



Offre de produits à base de poudre de lait de chèvre de la coopérative CBM.



Rayon fromages en grande surface.

Les poudres de lait : de produit de dégageement à « moteur » du marché

Les fabrications de poudres de lait de chèvre sont faites par très peu d'acteurs. Elles ont été longtemps considérées comme un marché de dégageement, nécessaire pour stocker les surplus de lait lors du pic saisonnier de lactation, et étaient commercialisées à l'export pour l'industrie agro-alimentaire. Selon les données de *Productshop Zuivel* (disparu en 2014), les fabrications de poudres de lait de chèvre oscillaient entre 1 200 et 1 700 t par an entre 2004 et 2011, absorbant ainsi entre 5 et 7% du volume total de lait de chèvre collecté. Néanmoins, l'entrée de l'entreprise hongkongaise *Ausnutria* grâce au rachat d'*Hyproca Goat Milk* en 2011, l'évolution réglementaire européenne en août 2013 qui a autorisé la fabrication de poudres de lait infantile à partir du lait de chèvre et l'explosion de la demande chinoise ont changé la donne.

Les fabrications de poudres de lait infantile à base de lait de chèvre sont ainsi devenues le moteur du développement de la filière caprine néerlandaise. Les investissements d'*Ausnutria*, dans une seconde tour de séchage et de fabrication de poudres infantiles à Heerenveen, qui vient compléter celle d'Ommem, et du fromager *Bettinehoeve* dans une tour de séchage sur son site de *Etten-Leur* ont permis de booster les capacités de transformation. La production de poudre de lait de chèvre est ainsi passée de près de 3 700 t en 2013, à 13 000 t en 2018. Celles-ci permettent ainsi de valoriser environ le tiers des disponibilités en lait de chèvre. En outre, les besoins de poudres de lactosérum de lait de chèvre, qui entrent dans la confection des poudres de lait infantile, ont poussé certains transformateurs fromagers à investir dans des outils de séchage du lactosérum, pour améliorer la valorisation du lait.

Une progression des laits de consommation et yaourts...

Comme en France, les fabrications de laits de consommation et de yaourts connaissent une croissance importante. Face à une demande croissante aux Pays-Bas et dans l'UE, un certain nombre de transformateurs, positionnés sur les marchés des laits de consommation et des produits ultra-frais à base de lait de vache, ont développé une gamme de produits à base de lait de chèvre. On peut citer la filiale néerlandaise du groupe danois *Arla*, pour le lait conditionné de chèvre, et les entreprises néerlandaises *Vecozuivel* et *Den Elder BV*, pour du lait conditionné et des yaourts. Néanmoins, ces fabrications sont récentes et ne permettent de valoriser qu'une très faible part des disponibilités, moins de 10 millions de litres selon nos estimations.

...mais surtout des volumes exportés en vrac et caillé congelé

Ainsi, le reste des disponibilités est majoritairement exporté, soit près de 45 à 50 millions de litres en vrac ou sous forme de caillé congelé. Les Pays-Bas restent ainsi un fournisseur majeur de lait matière première pour l'Union européenne. Ces envois sont réalisés par certaines coopératives de collecte et par les *traders* de lait indépendants, dans le cadre de contrats d'approvisionnement, ou parfois de gré à gré sur le marché spot. La France constituait jusqu'en 2010 un débouché majeur pour ces exportations. Si le manque de lait dans l'Hexagone avait abouti à l'augmentation des volumes importés, la chute de la demande française entre 2009 et 2012 avait amené les exportateurs à diversifier leurs débouchés. La filière caprine néerlandaise est ainsi devenue le fournisseur régulier de transformateurs allemands, belges, britanniques, italiens... qui proposent ainsi des produits caprins produits sur le territoire, à partir de lait néerlandais.

7

PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE CAPRINE AUX PAYS-BAS

La filière caprine néerlandaise a démontré sa capacité à s'adapter et à progresser rapidement, tant en termes de production que de transformation. Elle peut compter sur une importante marge de croissance, en lien notamment avec les réductions de cheptel imposées aux autres types d'élevage et d'un bon positionnement commercial. Néanmoins, elle se trouve toujours davantage rattrapée par des contraintes environnementales et sociétales et devrait voir sa progression ralentir à moyen-terme.



Une filière caprine toujours conquérante à court terme...

La filière caprine néerlandaise semble disposer d'un potentiel de croissance encore important. La production repose sur des exploitations de grande taille, très productives et peu liées au foncier. Malgré des coûts de production plutôt élevés, notamment en charges d'alimentation, et une forte sensibilité à la volatilité du prix du lait et des matières premières, les élevages ont dégagé des résultats économiques quasi-inégalés au cours des 5 dernières années, marquées par une conjoncture caprine favorable. L'élevage caprin est ainsi devenu un secteur prisé par les investisseurs, du secteur agricole mais aussi d'autres secteurs d'activité. Si, au regard des résultats des meilleurs troupeaux (1 200 à 1 300 l/chèvre), les rendements moyens disposent encore d'une marge de progression importante, c'est surtout la possible croissance du cheptel qui devrait booster la production à court terme. Or, malgré le *geitenstop* qui limite les nouveaux agrandissements et les installations, nombre d'éleveurs/entrepreneurs néerlandais disposent encore de marges de manœuvre : forts de l'expérience des mises en place de réglementations contraignantes dans les autres secteurs, une grande partie d'entre eux ont en effet anticipé de potentiels blocages et obtenu des permis d'agrandissement afin de se développer dans les années à venir.

...mais qui devrait plafonner à moyen terme

Sans impact sur le potentiel de croissance de production jusqu'alors, le *geitenstop* appliqué jusqu'en 2021 (date fixée pour le rendu des recherches complémentaires sur le lien entre élevage caprin et maladies pulmonaires chez l'humain) voire au-delà, devrait aboutir à terme au plafonnement de la production. En outre, même si les interdictions d'agrandissement sont levées, les problématiques environnementales devraient finalement devenir pénalisantes pour le secteur caprin. Si les plafonds d'émissions d'azote et de phosphore ne sont aujourd'hui pas pénalisants pour son développement, la révision envisagée des niveaux forfaitaires d'excrétion d'azote par chèvre pourrait changer la donne. En effet, un passage de 10,2 à 10,5 kg d'azote par chèvre et surtout un passage de 4,3 à 5,2 kg de phosphore par chèvre représenteraient une hausse calculée des émissions respectivement de 3 et 21%. En considérant la filière caprine seule, cette hausse des forfaits n'aurait pas d'impact majeur sur le développement de la filière caprine, mais les forfaits des « autres productions » risquent eux aussi d'être revus à la hausse et réduire d'autant le potentiel azote restant qui n'est que de 1 000 t d'azote (et 10 000 t de phosphore). Ainsi, l'évolution des cheptels des autres productions (ovins, équins, veaux de boucherie, lapins, etc.) et donc de leurs émissions d'azote, déterminera en grande partie la capacité réelle de développement de la filière caprine, qui n'est de toutes façons que de + 13% du cheptel maximum, soit +76 000 chèvres.

Des milliers d'agriculteurs néerlandais ont manifesté le 16 octobre 2019 avec leurs tracteurs à travers les Pays-Bas, pour la deuxième fois en 3 semaines, en protestation contre les recommandations du rapport sur la gestion des gaz à effet de serre. La première manifestation le 1^{er} octobre avait provoqué le plus gros embouteillage de l'histoire du pays.



Le 13 novembre 2019, le ministère de l'agriculture a annoncé des mesures visant à réduire les émissions d'azote dans l'objectif de débloquer les projets de construction de logements et de routes existants, mis en attente au printemps après la décision du Conseil d'État néerlandais de rejeter le plan de gestion intégrée de l'azote (dit « PAS »).

Trois mesures phares ont été prises, en attendant de nouvelles mesures :

- réduction de la vitesse maximale sur autoroute à 100 km/h pendant la journée
- ajustement de la composition des aliments pour animaux dans l'élevage
- extension du plan d'aide à la cessation déjà engagé pour les exploitations porcines.

Des contraintes environnementales toujours plus fortes

En outre, la thématique environnementale a franchi un nouveau palier en 2019 et pourrait aboutir à une modification en profondeur du modèle agricole néerlandais. Suite au rejet par le Conseil d'État néerlandais du plan de gestion intégrée de l'azote (PAS) des Pays-Bas, l'ensemble des projets émetteurs d'azote ont été bloqués sur le territoire, soit près de 18 000 projets d'installation ou d'agrandissement agricoles, mais aussi tous les travaux de construction de logements, d'infrastructures routières ou encore d'agrandissement de l'aéroport d'Amsterdam-Schipol. Le rapport du premier conseil du Comité consultatif sur la problématique de l'azote, publié en septembre 2019, pointe de nouveau l'élevage comme principal contributeur aux émissions d'azote du pays et préconise de réaffecter les permis d'émission d'azote déjà accordés et non utilisés à d'autres projets hors du secteur agricole. Cette préconisation a suscité une grande vague de protestations des agriculteurs avec des manifestations historiques en octobre 2019. La plupart des agriculteurs ont anticipé le développement de leur exploitation et disposent de permis d'émission d'azote (et de phosphore) supérieurs à leur cheptel actuel. Pour la première fois en 2019, le gouvernement néerlandais a décidé de racheter des droits à produire porcins, pour l'équivalent de 8 à 10% de la production nationale. Ce plan de 180 M€ devrait aboutir à la disparition de près de 300 fermes porcines sur les 3 600 existantes. À terme, le Gouvernement pourrait mettre en place un système de rachat de droits à produire plus large permettant une aide à la cessation d'activité, aboutissant à une réduction des cheptels (10% de vaches laitières en moins d'ici 2022 selon les prévisions du Gouvernement). Par ailleurs, bien que les producteurs demandent un plan d'investissement conséquent pour réduire les émissions d'azote au sein des exploitations, l'ampleur des investissements nécessaires aura plutôt pour conséquence d'accélérer les cessations d'activité.

Mais, contrairement aux phénomènes observés lors des réductions de cheptel antérieures, qui avaient abouti à un transfert de production vers le secteur caprin, la filière a perdu son statut de production « refuge » et ne devrait plus pouvoir accueillir de nouvelles structures.

La transformation en ordre de marche pour conquérir les marchés

Pourtant, la filière néerlandaise dispose d'importants atouts en termes de débouchés. D'un côté, elle a su consolider et diversifier sa gamme de fromages de chèvre, au détriment des expéditions de caillé vers la France. Elle dispose d'une large gamme composée à la fois de fromages à pâte pressée traditionnels, type gouda de chèvre, et de fromages lactiques d'inspiration française. Elle a en outre su s'adapter



Un des plus grands élevages caprins de Belgique, de plus de 3 000 chèvres.

très rapidement à la demande toujours plus forte des consommateurs allemands, principaux acheteurs de fromages caprins néerlandais, pour des produits à base de lait « d'animaux nourris sans OGM ». De l'autre, elle a su diversifier ses débouchés en développant les fabrications de poudres de lait de chèvre, de lactosérum et enfin de poudres de lait infantiles, pour profiter du boom de la demande chinoise. Elle s'est ainsi imposée comme le fournisseur majeur d'ingrédients secs à base de lait de chèvre dans le monde. Elle dispose de capacités de transformation supplémentaires, pour asseoir et conforter sa position dominante sur le marché mondial des poudres de lait de chèvre.

L'avenir de la production de lait de chèvre néerlandaise... en Belgique ?

Alors que la demande pour les produits caprins, notamment pour les ingrédients secs ou les poudres de lait infantiles très bien valorisées, ne semble pas se tarir, les transformateurs néerlandais disposent de plusieurs leviers pour compléter leurs approvisionnements. D'un côté, ils disposent d'une réserve encore importante de lait exporté en vrac, qui pourrait à terme être transformé sur place plutôt que dans les pays voisins. De l'autre, ils semblent se tourner toujours davantage vers un approvisionnement hors des frontières néerlandaises. Et la Belgique, plus particulièrement les Flandres, est devenue le terrain idéal pour le développement d'une collecte transfrontalière. La production pourrait ainsi y connaître une croissance rapide, sur un modèle néerlandais très productif.

Des opportunités, mais aussi des risques

Dans un contexte de relative pénurie de lait de chèvre au niveau européen, la croissance de la production néerlandaise à court terme et le potentiel développement de la filière belge devraient être facilement absorbés par le marché. Néanmoins, le caractère « incontrôlé » du développement de la production néerlandaise ces 5 dernières années et son positionnement quasi-exclusif à l'export font rejaillir le spectre de potentiels déséquilibres au niveau européen, qui pourraient être particulièrement dommageables pour l'amont de la filière, aux systèmes de production particulièrement sensibles à la volatilité. Du côté de l'offre, une potentielle reprise des collectes française et espagnole pourrait rapidement aboutir à une moindre demande de lait vrac néerlandais (près de 50 millions de litres en 2019). De l'autre, au regard des expériences traversées par le secteur du lait de vache, le marché chinois de la poudre de lait infantile demeure certes prometteur mais risqué. La demande peut varier considérablement, sans signes annonciateurs faute d'indicateurs précis de suivi de marché, en lien avec des décisions politiques brutales ou encore des accidents sanitaires.

FORCES

- Bonnes conditions agro-climatiques.
- Bonne organisation de filière.
- Interprofession dynamique et force de proposition.
- Bonne rentabilité des exploitations caprines.
- Forte réactivité du secteur.
- Une filière encore « jeune ».
- Forte densité: faibles coûts de collecte.
- Les infrastructures (notamment Port de Rotterdam pour les importations d'intrants et les exportations de produits laitiers).

FAIBLESSES

- Image des systèmes intensifs, voire industriels.
- Coût très élevé du foncier.
- Forte densité: sensibilité aux maladies animales
- Impact sur la santé humaine (fièvre Q, affections pulmonaires).
- Problème de valorisation de la viande caprine.
- Peu d'appui technique spécialisé caprin.

OPPORTUNITÉS

- Bonne image du lait de chèvre.
- Marché de la poudre de lait infantile porteur.
- Maîtrise de la production via le programme de durabilité.

MENACES

- Mesures environnementales récentes.
- Crises médiatiques liées à la mortalité des chevreaux, à la taille des élevages, aux désagréments de l'élevage pour la population.
- Quid de la transmission des structures dans quelques années ?
- Filière tournée vers l'export: très sensible aux aléas diplomatiques et sanitaires.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les éleveurs, les entreprises, les organismes et les personnes qui ont accepté de répondre à nos questions et nous fournir les informations.

ADMINISTRATION

- **Mathieu Kahn et Samira Irsane**, conseiller agricole et conseillère développement durable à l'Ambassade de France aux Pays-Bas
- **Martin van Rietschoten, Françoise Divanach, Carla Boonstra et Martijn van der Heide** du Ministère de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments

ELEVEURS ET SYNDICATS D'ÉLEVEURS

- **Christel Daniaux**, chargée de mission ovins/caprins au Collège des producteurs
- **Cora Herschoop**, éleveuse en Belgique
- **Ivan Konings**, éleveur en Belgique
- **Jos Tolboom**, éleveur et porte-parole de la section caprine de LTO Nederland
- **Jeannette van de Ven**, éleveuse et porte-parole de la commission Santé et bien être des animaux de LTO Nederland

COOPÉRATIVES, ENTREPRISES DE COLLECTE ET/OU DE TRANSFORMATION, ORGANISATIONS REPRÉSENTANT LES TRANSFORMATEURS

- **Guy Hex**, directeur général de Capra
- **Johan Devreese**, gérant de la coopérative de collecte bio Organic Goatmilk Cooperatie
- **Emiel van Haaren et Bennie Arts**, éleveurs et gérants de Melkweg
- **Wim Brilman**, directeur de CBM, coopérative de collecte livrant à Friesland Campina
- **Sybre Ewijk**, directeur général de Bettine Hoeve
- **Nico Verduin**, porte-parole de NGZO, association nationale des collecteurs et transformateurs caprins

AUTRES

- **Richard Scheper**, analyste à RaboResearch Food & Agribusiness
- **Barbara Hart**, cabinet Barlactica
- **Harold van der Meulen**, Université de Wageningen



Élevage caprin dans la région d'Utrecht.



SÉLECTION DE PARUTIONS RÉCENTES DES DOSSIERS ÉCONOMIE DE L'ÉLEVAGE (GEB)

Dossier Viande bovine française. Où va le bœuf ? N° 503 - novembre 2019

Dossier Filières lait en Europe du Nord. N° 502 - Octobre 2019

Dossier Coût de production en élevage ruminant. N° 501 - Septembre 2019

Dossier Marché mondial viande bovine en 2018. Perspectives 2019. N° 500 - Juin 2019

Dossier Marchés mondiaux des produits laitiers en 2018. Perspectives 2019. N° 499 - Mai 2019

Dossier annuel Ovins 2018. Perspectives 2019. N° 498 - Avril 2019

Dossier annuel Caprins 2018. Perspectives 2018. N° 497 - Mars 2019

Dossier annuel Bovins lait 2018. Perspectives 2019. N° 496 - Février 2019

Dossier annuel Bovins viande 2018. Perspectives 2019. N° 495 - Janvier 2019

Dossier Le lait dans les montagnes en France et en UE. N° 494 - Décembre 2018



Conception de la maquette : Béta Pictoris (beta.pictoris@free.fr) - Évolution de la maquette : Marie-Thérèse Gomez

Mise en page et iconographie : Leïla Assmann

Crédits photos : Couverture © FNEC - P2-4 -3-8-14-18-21-22-25-30 ©FNEC - P3 ©Dutch Ministry of Infrastructure and Water Management - P4 ©Anne et Philippe Dupin Parcay sur Vienne - P5-9-10-31 ©Sébastien Bouyssièrre/Institut de l'Élevage - P15-17 ©Coline Bossis/Chambre d'Agriculture Vienne - P27-29 ©Site internet de CBM - P28 ©EUagri - P28 ©dejongcheese.nl - P28 ©dairyreporter.com - P31 © telegraaf.nl.

Directeur de la publication : Martial Marguet

Imprimé à Imprimerie Centrale de Lens - N°ISSN 1273-8638 - N° IE 0019501041

Abonnement : 160 € TTC par an : Technipel - Email : technipel@idele.fr - Tél. : 01 40 04 51 71

Vente au numéro : 10 € le téléchargement sur <http://www.idele.fr> - <http://technipel.idele.fr>